



**Séance ordinaire du conseil d'arrondissement  
du lundi 8 décembre 2025  
à 19 h**

**ORDRE DU JOUR**

**10 – Sujets d'ouverture**

**10.01**      Ouverture

CA      *Direction des relations avec les citoyens\_greffé et services administratifs*

Ouverture de la séance.

**10.02**      Ordre du jour

CA      *Direction des relations avec les citoyens\_greffé et services administratifs*

Adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement tel que livré aux membres du conseil.

**10.03**      Questions

CA      *Direction des relations avec les citoyens\_greffé et services administratifs*

Période de questions du public.

**10.04** Autre sujet

CA *Direction des relations avec les citoyens greffe et services administratifs*

Offrir les plus sincères condoléances du conseil à la famille de madame Nicole Quenneville à la suite de son décès.

**10.05** Autre sujet

CA *Direction des relations avec les citoyens greffe et services administratifs*

Offrir les plus sincères condoléances du conseil à la famille de monsieur Jean-Baptiste Vachon à la suite de son décès.

**10.06** Autre sujet

CA *Direction des relations avec les citoyens greffe et services administratifs*

Offrir les plus sincères condoléances du conseil à la famille de madame Giovanna Caci Ciliberto à la suite de son décès.

**10.07** Autre sujet

CA *Direction des relations avec les citoyens greffe et services administratifs*

Offrir les plus sincères condoléances du conseil à la famille de madame Ginette Rousseau à la suite de son décès.

**10.08** Autre sujet

CA *Direction des relations avec les citoyens greffe et services administratifs*

Offrir les plus sincères condoléances du conseil à la famille de madame Diane Guay Fontaine à la suite de son décès.

**10.09** Autre sujet

CA *Direction des relations avec les citoyens greffe et services administratifs*

Offrir les plus sincères condoléances du conseil à la famille de madame Hélène Lapierre à la suite de son décès.

**10.10** Autre sujet

CA *Direction des relations avec les citoyens greffe et services administratifs*

Offrir les plus sincères condoléances du conseil à la famille de monsieur Gilles Dubien à la suite de son décès.

**10.11**      Procès-verbal

CA      *Direction des relations avec les citoyens greffe et services administratifs*

Approuver les procès-verbaux de la séance extraordinaire tenue le 17 novembre 2025, à 18 h. et de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 17 novembre 2025, à 19 h.

**10.12**      Procès-verbal

CA      *Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises* - 1255459076

Déposer le compte rendu de la rencontre du comité consultatif d'urbanisme de LaSalle qui s'est tenue le 19 novembre 2025.

## **15 – Déclaration / Proclamation**

**15.01**      Déclaration

CA      *Direction des relations avec les citoyens greffe et services administratifs* - 1252484028

Déposer les déclarations d'intérêts pécuniaires des conseillères et conseillers d'arrondissement.

## **20 – Affaires contractuelles**

**20.01**      Appel d'offres public

CA      *Direction des relations avec les citoyens greffe et services administratifs* - 1258863011

Exercer la deuxième année d'option du contrat de service de gardiennage à la mairie d'arrondissement octroyé à Centre investigation et sécurité Canada inc. au montant de 153 877,94 \$, taxes incluses, pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2026 au 31 décembre 2026, dans le cadre de l'appel d'offres n° 22-19611.

**20.02**      Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CA      *Direction de la culture des sports des loisirs et du développement social* - 1254629008

Accorder un contrat à Direction technique audio visuel (D.T.A.V.) pour les services d'un directeur technique, visant l'octroi d'un contrat de services pour l'embauche d'un directeur technique dans le domaine des arts et spectacles pour l'arrondissement de LaSalle. Le contrat vise la période du 1<sup>er</sup> janvier 2026 au 31 décembre 2028 au montant de 353 116,97 \$, taxes incluses, dans le cadre de l'appel d'offres n° 25-21100.

**20.03** Subvention - Contribution financière

CA Direction de la culture des sports des loisirs et du développement social - 1255480017

Entériner la décision d'accorder une contribution financière de 3 000 \$ à l'organisme Bienvenue à l'Immigrant pour la tenue de leur festival interculturel qui s'est tenu au Parc Lefebvre les 27 et 28 juin 2025.

**20.04** Subvention - Contribution financière

CA Direction de la culture des sports des loisirs et du développement social - 1255480018

Entériner la décision d'accorder une contribution financière pour un total de 6 134 \$ répartie entre les organismes suivants pour la tenue de leur événement public et festif de fin d'année : La Table de Développement Social de LaSalle pour un montant de 4 000 \$ et l'Organisation familiale des Besoins Spéciaux de Montréal pour un montant de 2 134 \$.

**20.05** Subvention - Contribution financière

CA Direction de la culture des sports des loisirs et du développement social - 1257817024

Accorder des contributions financières à huit organismes sportifs éligibles au programme d'assistance à l'excellence sportive, pour l'année 2025, en vertu du l'article 6.1 de la Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes de LaSalle, pour un total de 20 000 \$.

**20.06** Subvention - Contribution financière

CA Direction de la culture des sports des loisirs et du développement social - 1258891016

Autoriser un soutien financier de 200 \$ à l'organisme Communauté Grecque Orthodoxe de la région Sud-Ouest de Montréal pour la réalisation du calendrier annuel 2026.

**20.07** Subvention - Soutien financier avec convention

CA Direction de la culture des sports des loisirs et du développement social - 1259309012

Accorder un soutien financier totalisant la somme de 84 875 \$ à 11 organismes pour l'année 2025, dans le cadre de l'axe 1 du Fonds en développement social de LaSalle, et approuver les 11 projets de convention à cet effet.

**20.08** Subvention - Soutien financier avec convention

CA Direction des relations avec les citoyens greffe et services administratifs - 1252484041

Accorder un soutien financier de 30 000 \$ à la Maison de soins palliatifs Sault-Saint-Louis pour l'année 2025.

## **30 – Administration et finances**

**30.01**      Administration - Directive / Procédure / Calendrier

CA      *Direction des relations avec les citoyens greffe et services administratifs* - 1258863010

Adopter le calendrier des séances ordinaires du conseil d'arrondissement de l'arrondissement de LaSalle pour l'année 2026.

**30.02**      Reddition de comptes

CA      *Direction des relations avec les citoyens greffe et services administratifs* - 1253035014

Entériner la liste des bons de commande autorisés et la liste des virements budgétaires pour la période du 3 au 24 novembre 2025.

## **40 – Réglementation**

**40.01**      Règlement - Adoption

CA      *Direction des relations avec les citoyens greffe et services administratifs* - 1253035011

Adopter le règlement numéro LAS-0173 avec modification imposant une taxe relative aux services pour l'exercice financier 2026.

**40.02**      Règlement - Adoption

CA      *Direction des relations avec les citoyens greffe et services administratifs* - 1252484030

Adopter le Règlement de tarification de l'arrondissement de LaSalle numéro LAS-0172.

**40.03**      Règlement - Circulation / Stationnement

CA      *Direction des travaux publics* - 1257151038

Autoriser le retrait d'un espace de stationnement réservé pour personnes à mobilité réduite dans l'arrondissement de LaSalle.

**40.04**      Urbanisme - PermisCA      [Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises](#) - 1255459075

Accepter une compensation monétaire pour fins d'établissement, de maintien et d'amélioration de parcs, de terrains de jeux et de préservation d'espaces naturels sur le territoire de l'arrondissement, pour une somme de 23 424,89 \$, au sujet de la demande de permis numéro 3003533383 visant l'ajout de six logements au sous-sol dans les trois bâtiments situés 8550, 8590 et 8650, rue Jean-Brillon (lots 6 306 266, 6 306 268 et 6 308 003).

**40.05**      Urbanisme - Dérogation mineureCA      [Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises](#) - 1255459082

Soumettre pour approbation une dérogation mineure concernant une institution d'enseignement et bureau administratif situés au 1111, rue Lapierre (lot 6 380 807), afin d'autoriser des bâtiments accessoires (abris et supports à vélos).

**40.06**      Urbanisme - Plan d'implantation et d'intégration architecturaleCA      [Direction des relations avec les citoyens \\_ greffe et services administratifs](#)

PIIAD - Regroupement

**40.07**      Urbanisme - Plan d'implantation et d'intégration architecturaleCA      [Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises](#) - 1255459081

Soumettre pour approbation les documents reçus en vertu des dispositions du Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale durables numéro LAS-0146 (PIIAD), afin de changer les matériaux de revêtement extérieur d'un mur donnant sur une voie publique du bâtiment situé au 2101, avenue Dollard (lot 5 066 538).

**40.08**      Urbanisme - Plan d'implantation et d'intégration architecturaleCA      [Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises](#) - 1255459084

Soumettre pour approbation les documents reçus en vertu des dispositions du Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale durables numéro LAS-0146 (PIIAD), afin d'aménager la cour avant (installer un abri ouvert et son support à vélos) du bâtiment situé au 1111, rue Lapierre (lot 6 380 807).

**40.09**      Urbanisme - Plan d'implantation et d'intégration architecturaleCA      [Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises](#) - 1255459083

Soumettre pour approbation les documents reçus en vertu des dispositions du Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale durables numéro LAS-0146 (PIIAD), afin d'aménager la cour avant (installer un abri à vélos sécurisé) du bâtiment situé au 1111, rue Lapierre (lot 6 380 807).

**40.10**      Urbanisme - Plan d'implantation et d'intégration architecturale

CA        *Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises* - 1255459080

Soumettre pour approbation les documents reçus en vertu des dispositions du Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale durables numéro LAS-0146 (PIIAD), afin de modifier une caractéristique architecturale d'intérêt (escalier en cour avant) du bâtiment situé au 206, 7<sup>e</sup> Avenue (lot 1 078 579).

**40.11**      Urbanisme - Résolution d'urbanisme

CA        *Direction des relations avec les citoyens\_greffre et services administratifs*

Regroupement – PP-24 (CA20 20 0480)

**40.12**      Urbanisme - Plan d'implantation et d'intégration architecturale

CA        *Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises* - 1255459079

Soumettre pour approbation les documents reçus en vertu des dispositions de la résolution de PPCMOI PP-24 (CA20 20 0480), afin de construire 22 logements sur le lot 6 468 406.

**40.13**      Urbanisme - Plan d'implantation et d'intégration architecturale

CA        *Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises* - 1255459078

Soumettre pour approbation les documents reçus en vertu des dispositions de la résolution de PPCMOI PP-24 (CA20 20 0480), afin de construire 22 logements sur le lot 6 468 405.

**40.14**      Urbanisme - Plan d'implantation et d'intégration architecturale

CA        *Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises* - 1255459077

Soumettre pour approbation les documents reçus en vertu des dispositions de la résolution de PPCMOI PP-24 (CA20 20 0480), afin de construire 22 logements sur le lot 6 404 003.

## 50 – Ressources humaines

**50.01**      Structure de service / Emploi / Poste

CA        *Direction* - 1255479005

Entériner les décisions déléguées soumises par la Division des ressources humaines de la Direction d'arrondissement.

## 51 – Nomination / Désignation

**51.01**      Nomination / Désignation

CA      *Direction des relations avec les citoyens greffe et services administratifs* - 1252484029

Nommer les maires et mairesses suppléant(e)s pour l'année 2026.

**51.02**      Nomination / Désignation

CA      *Direction des relations avec les citoyens greffe et services administratifs* - 1252484040

Nommer les membres du comité préparatoire pour l'année 2026.

**51.03**      Nomination / Désignation

CA      *Direction des relations avec les citoyens greffe et services administratifs*

Désignation de dossiers ou comités à madame la maire Nancy Blanchet.

**51.04**      Nomination / Désignation

CA      *Direction des relations avec les citoyens greffe et services administratifs*

Désignation de dossiers ou comités à madame la conseillère de la Ville Laura Palestini.

**51.05**      Nomination / Désignation

CA      *Direction des relations avec les citoyens greffe et services administratifs*

Désignation de dossiers ou comités à monsieur le conseiller de la Ville Richard Deschamps.

**51.06**      Nomination / Désignation

CA      *Direction des relations avec les citoyens greffe et services administratifs*

Désignation de dossiers ou comités à madame la conseillère d'arrondissement Bisma Ansari.

**51.07**      Nomination / Désignation

CA      *Direction des relations avec les citoyens greffe et services administratifs*

Désignation de dossiers ou comités à madame la conseillère d'arrondissement Daniela Romano.

**51.08**      Nomination / Désignation

CA      *Direction des relations avec les citoyens greffe et services administratifs*

Désignation de dossiers ou comités à madame la conseillère d'arrondissement Josée Troïlo.

**51.09**      Nomination / Désignation

CA      *Direction des relations avec les citoyens greffe et services administratifs*

Désignation de dossiers ou comités à monsieur le conseiller d'arrondissement Benoît Auger.

## **70 – Autres sujets**

**70.01**      Levée de la séance

CA      *Direction des relations avec les citoyens greffe et services administratifs*

Levée de la séance.

---

**Nombre d'articles de niveau décisionnel CA : 48**

**Nombre d'articles de niveau décisionnel CE : 0**

**Nombre d'articles de niveau décisionnel CM : 0**

**Nombre d'articles de niveau décisionnel CG : 0**



**Système de gestion des  
décisions des instances  
RECOMMANDATION**

CA : 10.12

2025/12/08

19:00



**Dossier # : 1255459076**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Déposer le compte rendu de la rencontre du comité consultatif d'urbanisme de LaSalle qui s'est tenue le 19 novembre 2025.

De déposer le compte rendu de la rencontre du comité consultatif d'urbanisme de LaSalle qui s'est tenue le 19 novembre 2025.

**Signé par** Steve BARKLEY **Le** 2025-11-27 17:09

**Signataire :** Steve BARKLEY

---

Directeur d'arrondissement  
LaSalle , Direction



**Système de gestion des décisions des instances**  
**SOMMAIRE DÉCISIONNEL**

**IDENTIFICATION**

Dossier # :1255459076

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Déposer le compte rendu de la rencontre du comité consultatif d'urbanisme de LaSalle qui s'est tenue le 19 novembre 2025.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Une rencontre du comité consultatif d'urbanisme (CCU) a lieu chaque mois et un compte rendu est rédigé.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

**DESCRIPTION**

Dépôt du compte rendu du comité consultatif d'urbanisme du 19 novembre 2025

**JUSTIFICATION**

**ASPECT(S) FINANCIER(S)**

**MONTRÉAL 2030**

**IMPACT(S) MAJEUR(S)**

**OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

**CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

**CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

**VALIDATION**

---

**Intervenant et sens de l'intervention**

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Lecture :

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Kimyou HO  
agent(e) de recherche

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2025-11-26

Pascal LAVOIE  
Directeur



**Système de gestion des  
décisions des instances  
RECOMMANDATION**

CA : 15.01

2025/12/08

19:00



**Dossier # : 1252484028**

**Unité administrative responsable :** Arrondissement LaSalle , Direction des relations avec les citoyens\_greffre et services administratifs , Division des communications\_du secrétariat et des archives

**Niveau décisionnel proposé :** Conseil d'arrondissement

**Projet :** -

**Objet :** Déposer les déclarations d'intérêts pécuniaires des conseillères et conseillers d'arrondissement.

De déposer les déclarations d'intérêts pécuniaires des conseillères et conseillers d'arrondissement suivants, en conformité avec la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (RLRQ, chapitre E-2.2), art. 357 et suivants *Code d'éthique et de conduite des membres du conseil de la ville et des conseils d'arrondissement* (22-016), art. 7. :

Mme Josée Troilo

Mme Daniela Romano

M. Benoît Auger

Mme Bisma Ansari

**Signé par** Steve BARKLEY **Le** 2025-11-24 09:21

**Signataire :** Steve BARKLEY

---

Directeur d'arrondissement  
LaSalle , Direction



**Système de gestion des décisions des instances**  
**SOMMAIRE DÉCISIONNEL**

**IDENTIFICATION**

Dossier # :1252484028

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffre et services administratifs , Division des communications_du secrétariat et des archives
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Déposer les déclarations d'intérêts pécuniaires des conseillères et conseillers d'arrondissement.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Conformément à l'article 358 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (RLRQ c E-2.2)*, chaque année, dans les 60 jours de l'anniversaire de la proclamation de leur élection, les conseillers d'arrondissement doivent déposer devant le conseil d'arrondissement une déclaration d'intérêts pécuniaires mise à jour.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

- CA24 20 0472 - (1242484049) - Dépôt des déclarations d'intérêts pécuniaires des conseillers d'arrondissement.
- CA23 20 0440 - (1232484025) - Dépôt des déclarations d'intérêts pécuniaires des conseillers d'arrondissement.
- CA22 20 0425 - Dépôt des déclarations d'intérêts pécuniaires des conseillers d'arrondissement.
- CA21 20 0425 - Dépôt des déclarations d'intérêts pécuniaires des conseillers d'arrondissement.

**DESCRIPTION**

Dépôt des déclarations d'intérêts pécuniaires des conseillers d'arrondissement :

Mme Josée Troïlo  
Mme Daniela Romano  
M. Benoît Auger  
Mme Bisma Ansani

**JUSTIFICATION**

**ASPECT(S) FINANCIER(S)**

**MONTRÉAL 2030**

**IMPACT(S) MAJEUR(S)****OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION****CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)****CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs

**VALIDATION****Intervenant et sens de l'intervention****Autre intervenant et sens de l'intervention****Parties prenantes**

Lecture :

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Diane BIBEAU  
Analyste de dossiers

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2025-11-24

Simon PROVOST-GOUPIL  
chef(fe) de division - relations avec les  
citoyens et greffe



**Système de gestion des  
décisions des instances**  
**RECOMMANDATION**

CA : 20.01

2025/12/08

19:00



**Dossier # : 1258863011**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffre et services administratifs , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Exercer la 2e année d'option du contrat de service de gardiennage à la mairie d'arrondissement octroyé à Centre investigation et sécurité Canada inc. au montant de 153 877,94 \$, taxes incluses, pour la période du 1er janvier 2026 au 31 décembre 2026, dans le cadre de l'appel d'offres no. 22-19611.

D'exercer la deuxième année de renouvellement au contrat à Centre investigation et sécurité Canada inc. pour le service de gardiennage à la mairie de l'arrondissement au montant de 153 877,94\$, taxes incluses, pour la période du 1er janvier 2026 au 31 décembre 2026, dans le cadre de l'appel d'offres no. 22-19611;  
D'imputer ces dépenses conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

**Signé par** Steve BARKLEY **Le** 2025-11-27 17:12

**Signataire :** Steve BARKLEY

---

Directeur d'arrondissement  
LaSalle , Direction

**IDENTIFICATION**

Dossier # :1258863011

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffre et services administratifs , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Exercer la 2e année d'option du contrat de service de gardiennage à la mairie d'arrondissement octroyé à Centre investigation et sécurité Canada inc. au montant de 153 877,94 \$, taxes incluses, pour la période du 1er janvier 2026 au 31 décembre 2026, dans le cadre de l'appel d'offres no. 22-19611.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Un service de sécurité est requis à l'accueil de la mairie d'arrondissement de 7 h à 23 h du lundi au samedi ainsi que sur demande les dimanches. Ces horaires sont sujets à changement selon les besoins opérationnels. Les services d'une firme externe sont retenus à cette fin.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CA25 20 0097 - 1258863001 - Amender la résolution CA24 20 0473, afin d'inclure les taxes au montant total préalablement autorisé, au contrat octroyé à Centre investigation et sécurité Canada inc., pour les services de gardiennage à la mairie d'arrondissement, pour une dépense totale de 149 421,51\$, taxes incluses, dans le cadre de l'appel d'offres public no. 22-19611.

- CA24 20 0473 - 1248863016 - Première année d'option du contrat de service de gardiennage à la mairie d'arrondissement octroyé à Centre investigation et sécurité Canada inc.
- CA22 20 0426 - Accorder un contrat à Centre investigation et sécurité Canada inc. pour le service de gardiennage à la mairie de l'arrondissement au montant de 237 763,70 \$ taxes incluses, pour la période du 5 janvier 2023 au 23 décembre 2024 avec deux options de renouvellement d'une année chacune, dans le cadre de l'appel d'offres no. 22-19611

**DESCRIPTION**

Le nouveau contrat est pour la période du 1er janvier 2026 au 31 décembre 2026. Il s'agit de la dernière année d'option de renouvellement restante, selon les mêmes modalités.

L'arrondissement retournera en sollicitation de marché via un appel d'offres public durant l'année 2026 afin de répondre aux besoins opérationnels. .

Les agents de sécurité veillent à l'accueil et à l'orientation des employés et des visiteurs de la mairie d'arrondissement. Ils veillent également à la sécurité des biens et jouent un rôle dans le plan de mesures d'urgences de l'arrondissement.

**JUSTIFICATION**

Il est recommandé de renouveler le contrat avec le soumissionnaire, Centre investigation et sécurité Canada inc., afin de maintenir l'offre de services. Le contrat prévoyait une clause de maintien du personnel en place au choix du donneur d'ordre.

#### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Cette dépense sera imputée dans le budget de fonctionnement 2026 de la Direction des relations avec les citoyens, greffe et services administratifs.  
L'option de renouvellement d'une année comprend 4 560 heures tarifées à 29,35 \$

	Prix (avant taxes)	TPS	TVQ	Total (incluant taxes)	Dépenses (nette de ristourne)
2026	133 836,00 \$	6 691,80 \$	13 350,14 \$	153 877, 94\$	140 511,07 \$

À titre comparatif, la première option de renouvellement s'élevait à 149 421,51 \$ pour l'année 2025, tandis qu'elle est estimée à 153 877,94 \$ pour 2026, ce qui représente une augmentation de 2,98 %.

#### **MONTRÉAL 2030**

N/A

#### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

N/A

#### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

N/A

#### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

N/A

#### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs

#### **VALIDATION**

##### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :  
LaSalle , Direction des relations avec les citoyens\_greffé et services administratifs (Louise POITRAS-TOUCHETTE)

---

##### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

## **Parties prenantes**

Lecture :

---

### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Simon PROVOST-GOUPIL  
Chef de division relations avec les citoyens et  
greffe

### **ENDOSSÉ PAR**

Le : 2025-11-21

Simon PROVOST-GOUPIL  
Chef de division relations avec les citoyens et  
greffe

---

### **APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION**

Catherine S SIMARD  
Directrice des services administratifs en  
arrondissement



**Système de gestion des  
décisions des instances**  
**RECOMMANDATION**

CA : 20.02

2025/12/08

19:00



**Dossier # : 1254629008**

**Unité administrative responsable :** Arrondissement LaSalle , Direction de la culture\_des sports\_des loisirs et du développement social , Division des activités culturelles

**Niveau décisionnel proposé :** Conseil d'arrondissement

**Projet :** -

**Objet :** Accorder un contrat à Direction technique audio visuel (D.T.A.V.) pour les services d'un directeur technique suite à l'appel d'offres public numéro 25-21100, visant l'octroi d'un contrat de services pour l'embauche d'un directeur technique dans le domaine des arts et spectacles pour l'arrondissement de LaSalle. Le contrat vise la période du 1er janvier 2026 au 31 décembre 2028 au montant de 353 116,97 \$, incluant les taxes.

D'accorder un contrat à Direction technique audio visuel (D.T.A.V.) pour les services d'un directeur technique suite à l'appel d'offres public numéro 25-21100, visant l'octroi d'un contrat de services pour l'embauche d'un directeur technique dans le domaine des arts et spectacles pour l'arrondissement de LaSalle.

Le contrat vise la période du 1 janvier 2026 au 31 décembre 2028 au montant de 353 116,97 \$, incluant les taxes.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

**Signé par** Steve BARKLEY **Le** 2025-11-25 08:19

**Signataire :** Steve BARKLEY

Directeur d'arrondissement  
LaSalle , Direction



## Système de gestion des décisions des instances

### SOMMAIRE DÉCISIONNEL

#### IDENTIFICATION

Dossier # :1254629008

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des activités culturelles
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder un contrat à Direction technique audio visuel (D.T.A.V.) pour les services d'un directeur technique suite à l'appel d'offres public numéro 25-21100, visant l'octroi d'un contrat de services pour l'embauche d'un directeur technique dans le domaine des arts et spectacles pour l'arrondissement de LaSalle. Le contrat vise la période du 1er janvier 2026 au 31 décembre 2028 au montant de 353 116,97 \$, incluant les taxes.

#### CONTENU

##### CONTEXTE

L'arrondissement de LaSalle a procédé à l'appel d'offre public n° 25-21100 visant l'octroi d'un contrat de services pour l'embauche d'un directeur technique dans le domaine des arts et spectacles pour l'arrondissement de LaSalle. Le contrat vise la période du 1er janvier 2026 au 31 décembre 2028.

##### DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Sommaire 2244629003 du 26 septembre 2024, D1244629003 : D'octroyer un contrat de gré à gré à Direction technique audio visuel pour les services techniques des productions artistiques de l'arrondissement de LaSalle du 1er octobre 2024 au 30 septembre 2025, au montant total de 112 680,10 \$, taxes incluses.

D'imputer cette dépense conformément aux informations inscrites dans le présent dossier.

##### DESCRIPTION

Le Directeur technique est responsable de la conception, de la coordination et de la mise en œuvre des aspects techniques de la programmation culturelle et des événements sur le territoire de LaSalle. Il assure la qualité, la sécurité et la fluidité des opérations techniques pour en garantir la réussite.

##### JUSTIFICATION

Dans le but d'offrir une programmation culturelle aux citoyens et d'assurer la réalisation des productions artistiques professionnelles sur son territoire, l'arrondissement de LaSalle doit octroyer un contrat pour la réalisation de services techniques dans le domaine des arts et du spectacle. L'arrondissement a procédé à un appel d'offres public (# 25-21100). Une soumission a été reçue. Suite à l'analyse de la proposition, il est recommandé d'octroyer le mandat à Direction technique Audio Visuel, plus bas soumissionnaire conforme, pour une durée de 36 mois, soit du 1er janvier 2026 au 31 décembre 2028.

Le contractant offrira des services techniques pour la programmation dans les différents lieux de diffusion et assurera la présence du personnel technique pour des événements artistiques de LaSalle sur le territoire de LaSalle et ce, selon les termes du devis.

Le dossier répond à l'orientation 3 du Plan stratégique 2023-2030 de l'arrondissement : Une communauté solidaire, équitable et inclusive en s'inscrivant dans l'axe 3.1 Adapter l'offre de service à l'évolution et aux besoins de la population.

### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

La somme de 353 116,97 \$, taxes incluses, provient du budget de la Direction de la Culture, des sports, des loisirs et du développement social et sera versée sur présentation de factures.

La somme se décline comme suit :

- 2026 = 115 089,97 \$ taxes incluses
- 2027 = 117 705,66 \$ taxes incluses
- 2028 = 120 321,34 \$ taxes incluses

### **MONTRÉAL 2030**

Les priorités Montréal 2030 ne s'appliquent pas en raison de la nature du dossier.

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Dans le but d'offrir une programmation culturelle et événementielle aux citoyens de l'arrondissement de LaSalle et d'assurer la réalisation des productions artistiques professionnelles et amateurs, il est essentiel de s'adoindre les services d'un directeur technique.

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

n/a

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

n/a

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs. L'organisme visé ne figure pas sur la liste des entreprises non conformes au processus de francisation de l'Office québécois de la langue française.

L'organisme visé a soumis la déclaration de la Charte de la langue française exigée, dûment remplie, et l'ensemble des vérifications nécessaires ont été effectuées par les responsables du présent dossier.

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :

LaSalle , Direction des relations avec les citoyens\_greffé et services administratifs (Louise

POITRAS-TOUCHETTE)

Validation du processus d'approvisionnement :  
Service de l'approvisionnement , Direction acquisition (Deborah LOISEAU)

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Lecture :

Deborah LOISEAU, 20 novembre 2025

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Linda RENÉ  
Chef de division

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2025-11-18

Alain P POIRIER  
Directeur Culture, sports, loisirs et  
développement social



**Système de gestion des  
décisions des instances  
RECOMMANDATION**

CA : 20.03

2025/12/08

19:00



**Dossier # : 1255480017**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la culture_du développement social et événements
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Entériner la décision d'accorder une contribution financière de 3 000 \$ à l'organisme Bienvenue à l'Immigrant pour la tenue de leur festival interculturel qui s'est tenu au Parc Lefebvre les 27 et 28 juin 2025.

D'entériner la décision d'accorder une contribution financière de 3 000 \$ à l'organisme Bienvenue à l'Immigrant pour la tenue de leur festival interculturel qui s'est tenu au Parc Lefebvre les 27 et 28 juin 2025.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

**Signé par** Steve BARKLEY **Le** 2025-11-25 16:19

**Signataire :** Steve BARKLEY

Directeur d'arrondissement  
LaSalle , Direction

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1255480017**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la culture_du développement social et événements
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Entériner la décision d'accorder une contribution financière de 3 000 \$ à l'organisme Bienvenue à l'Immigrant pour la tenue de leur festival interculturel qui s'est tenu au Parc Lefebvre les 27 et 28 juin 2025.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Le programme de soutien financier aux événements laSallois permet de mieux soutenir les événements laSallois ouverts au public, en se dotant de balises claires pour un traitement équitable des demandes de soutien financier.

Bienvenue à l'Immigrant a déposé une demande à la Direction de la culture, des sports, loisirs et du développement social de l'arrondissement de LaSalle pour la tenue de leur événement.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

**DESCRIPTION**

Entériner la décision d'accorder une contribution financière de 3 000 \$ à l'organisme Bienvenue à l'Immigrant pour la tenue de leur festival interculturel qui s'est tenu au Parc Lefebvre les 27 et 28 juin 2025. D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Bienvenue à l'Immigrant organise ce festival ouvert à toute la population laSalloise depuis quelques années. Cette journée offre une occasion unique d'apprentissage interculturel, de valorisation de la diversité culturelle positive, et surtout, de renforcement du vivre-ensemble.

Déroulement et activités :

- Danses traditionnelles et spectacles musicaux multiculturels;
- Prestation de jeunes, mettant en lumière l'expression artistique des nouvelles générations;
- Défilé de tenues d'apparat pour célébrer l'élégance et la richesse visuelle des identités culturelles;
- Animations dynamiques et interactives, incluant la participation du groupe Djamboola;
- Kiosque culinaire invitant à la découverte des saveurs exotiques, promouvant la gastronomie comme vecteur d'union;
- Espace d'exposition animé par des commanditaires et entrepreneurs.

**JUSTIFICATION**

Cette demande répond aux critères du programme de soutien financier aux événements laSallois qui est en cohérence avec le plan stratégique 2023-2030 de l'arrondissement de

LaSalle et ses orientations, entre autres l'orientation 3 (une communauté solidaire, équitable et inclusive) visant à favoriser des événements accessibles et inclusifs visant à générer des retombées positives sur la qualité de vie des LaSallois et LaSalloises.  
Bienvenue à l'Immigrant est reconnue en tant que partenaire par la Politique de reconnaissance et de soutien des OBNL de LaSalle.

#### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

À la suite de l'analyse de la demande par le comité, la subvention proposée est de 3 000 \$, respectant ainsi le maximum admissible fixé à 70 % du budget de l'événement selon les critères d'évaluation du programme de soutien financier aux événements laSallois. De plus, il est entièrement assumé par le budget de fonctionnement de la Direction culture, sports, loisirs et développement social.

#### **MONTRÉAL 2030**

Les priorités Montréal 2030 ne s'appliquent pas en raison de la nature du dossier.

#### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

#### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

#### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

#### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

L'organisme visé ne figure pas sur la liste des entreprises non conformes au processus de francisation de l'Office québécois de la langue française.

L'organisme a soumis la déclaration de la Charte de la langue française exigée, dûment remplie, et l'ensemble des vérifications nécessaires ont été effectuées par les responsables du présent dossier.

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements.

#### **VALIDATION**

##### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :

LaSalle , Direction des relations avec les citoyens\_greffé et services administratifs (Louise POITRAS-TOUCHETTE)

---

##### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

## **Parties prenantes**

Lecture :

---

### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Souleymane GUEYE  
Agent de développement communautaire

### **ENDOSSÉ PAR**

Le : 2025-11-24

Linda RENÉ<sup>1</sup>  
chef(fe) de division - développement social  
et événements publics

---

### **APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION**

Alain P POIRIER  
Directeur Culture, sports, loisirs et dév. social

**Dossier # : 1255480018**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la culture_du développement social et événements
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Entériner la décision d'accorder une contribution financière pour un total de 6 134 \$ répartie entre les organismes suivants pour la tenue de leur événement public et festif de fin d'année : La Table de Développement Social de LaSalle pour un montant de 4 000 \$ et l'Organisation familiale des Besoins Spéciaux de Montréal pour un montant de 2 134 \$.

D'entériner la décision d'accorder une contribution financière pour un total de 6 134 \$ répartie entre les organismes suivants pour la tenue de leur événement public et festif de fin d'année:

La Table de Développement Social de LaSalle pour un montant de 4 000 \$  
L'Organisation familiale des Besoins Spéciaux de Montréal pour un montant de 2 134 \$.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

**Signé par** Steve BARKLEY **Le** 2025-11-27 17:10**Signataire :** Steve BARKLEY

---

Directeur d'arrondissement  
LaSalle , Direction



## Système de gestion des décisions des instances

### SOMMAIRE DÉCISIONNEL

#### IDENTIFICATION

Dossier # :1255480018

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la culture_du développement social et événements
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Entériner la décision d'accorder une contribution financière pour un total de 6 134 \$ répartie entre les organismes suivants pour la tenue de leur événement public et festif de fin d'année : La Table de Développement Social de LaSalle pour un montant de 4 000 \$ et l'Organisation familiale des Besoins Spéciaux de Montréal pour un montant de 2 134 \$.

#### CONTENU

##### CONTEXTE

Le programme de soutien financier aux événements laSallois permet de mieux soutenir les événements laSallois ouverts au public, en se dotant de balises claires pour un traitement équitable des demandes de soutien financier.

La Table de développement social de LaSalle et l'Organisation familiale des besoins spéciaux de Montréal ont déposé une demande à la Direction de la culture, des sports, loisirs et du développement social de l'arrondissement de LaSalle pour la tenue de leur événement respectif.

##### DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

##### DESCRIPTION

Entériner la décision d'accorder une contribution financière aux organismes suivants pour la tenue de leur événement public et festif de fin d'année : La Table de Développement Social de LaSalle pour un montant de 4 000 \$ et l'Organisation familiale des Besoins Spéciaux de Montréal pour un montant de 2 134 \$. D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Dans le cas de la fête offerte par la Table de développement social de LaSalle le 6 décembre 2025 au Centre Récréatif et Communautaire de LaSalle, il s'agit d'un événement organisé en collaboration avec plusieurs partenaires dont la Boussole inclusive, Bienveillance Mutuelle pour le bien-être Féminin et Familial, le Centre d'accompagnement KEDA, Autivie, la bibliothèque l'Octogone, AIRSOM Centre Prismé. Quant à l'événement de l'Organisation familiale des besoins spéciaux de Montréal se tenant le 7 décembre 2025 au 7491 rue Cordner, il s'agit d'une fête inclusive qui ciblera entre autres les enfants avec des besoins spécifiques mais tout de même ouverte à tous.

##### JUSTIFICATION

Cette demande répond aux critères du programme de soutien financier aux événements

laSallois qui est en cohérence avec le plan stratégique 2023-2030 de l'arrondissement de LaSalle et ses orientations, entre autres l'orientation 3 (une communauté solidaire, équitable et inclusive) visant à favoriser des événements accessibles et inclusifs visant à générer des retombées positives sur la qualité de vie des LaSallois et LaSalloises.

La Table de Développement social de LaSalle est un partenaire privilégié et stratégique de l'arrondissement, tandis que l'Organisation familiale des besoins spéciaux de Montréal est reconnue en tant qu'associée par la Politique de reconnaissance et de soutien des OBNL de LaSalle.

### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

À la suite des analyses effectuées par des comités à propos des deux demandes, les subventions proposées sont de 4 000 \$ pour la Table de développement social de LaSalle et de 2 134\$ pour l'Organisation familiale des besoins spéciaux de Montréal, respectant ainsi le maximum admissible fixé à 70 % du budget de l'événement selon les critères d'évaluation du programme de soutien financier aux événements laSallois. De plus, il est entièrement assumé par le budget de fonctionnement de la Direction culture, sports, loisirs et développement social.

### **MONTRÉAL 2030**

Les priorités Montréal 2030 ne s'appliquent pas en raison de la nature du dossier.

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

Les organismes visés ne figurent pas sur la liste des entreprises non conformes au processus de francisation de l'Office québécois de la langue française.

Les organismes ont soumis la déclaration de la Charte de la langue française exigée, dûment remplie, et l'ensemble des vérifications nécessaires ont été effectuées par les responsables du présent dossier.

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements.

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :

LaSalle , Direction des relations avec les citoyens\_greffé et services administratifs (Louise POITRAS-TOUCHETTE)

---

#### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

## **Parties prenantes**

Lecture :

---

### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Souleymane GUEYE  
Agent de développement communautaire

### **ENDOSSÉ PAR**

Le : 2025-11-24

Linda RENÉ<sup>1</sup>  
chef(fe) de division - développement social  
et événements publics

---

### **APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION**

Alain P POIRIER  
Directeur Culture, sports, loisirs et dév. social



**Dossier # : 1257817024**

**Unité administrative responsable :** Arrondissement LaSalle , Direction de la culture\_des sports\_des loisirs et du développement social , Division de la gestion des installations\_des sports et des loisirs

**Niveau décisionnel proposé :** Conseil d'arrondissement

**Projet :** -

**Objet :** Accorder des contributions financières à huit organismes sportifs éligibles au programme d'assistance à l'excellence sportive, pour l'année 2025 (article 6.1 de la Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes de LaSalle) pour un total de vingt mille dollars (20 000 \$).

D'accorder des contributions financières aux organismes sportifs éligibles au programme d'assistance à l'excellence sportive, pour l'année 2025 (article 6.1 de la Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes de LaSalle) pour un total de 20 000 \$ réparti comme suit :

<b>Cocontractants</b>	<b>Montants</b>
- Les Archers de LaSalle	2 000 \$
- Les KiloMaîtres LaSalle	4 000 \$
- Association de soccer mineur de LaSalle inc,	4 000 \$
- Le club de patinage artistique LaSalle inc.	1 000 \$
- Club de rugby les Wanderers de Montréal	2 000 \$
- Club Jeune Aire LaSalle	2 000 \$
- Ligue mineure de baseball LaSalle	4 000 \$
- L'Association de football mineur de LaSalle	1 000 \$

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

**Signé par** Steve BARKLEY **Le** 2025-11-28 12:14

**Signataire :** Steve BARKLEY

Directeur d'arrondissement  
LaSalle , Direction



## Système de gestion des décisions des instances SOMMAIRE DÉCISIONNEL

### IDENTIFICATION

Dossier # :1257817024

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la gestion des installations_des sports et des loisirs
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder des contributions financières à huit organismes sportifs éligibles au programme d'assistance à l'excellence sportive, pour l'année 2025 (article 6.1 de la Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes de LaSalle) pour un total de vingt mille dollars (20 000 \$).

### CONTENU

#### CONTEXTE

Le programme d'assistance à l'excellence sportive est un programme de soutien financier dans le cadre de la Politique de reconnaissance et de soutien des organismes de LaSalle (article 6.1).

L'arrondissement compte sur son territoire plusieurs organismes sportifs engagés dans le développement de l'excellence sportive. Par ce programme, l'arrondissement reconnaît que le soutien à l'excellence n'est pas un privilège, mais plutôt un continuum, une équité en soi.

Suite à l'analyse des demandes reçues pour l'année 2025, la direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social (DCSLDS) souhaite accorder des contributions financières pour le programme d'assistance à l'excellence sportive aux organismes suivants, qui sont reconnus par l'arrondissement dans la catégorie associée :

- Les Archers de LaSalle
- Les Kilomètres LaSalle
- Association de soccer mineur de LaSalle inc.
- Le club de patinage artistique LaSalle inc.
- Club de rugby les Wanderers de Montréal
- Club Jeune Aire LaSalle
- Ligue mineure de baseball LaSalle
- L'association de football mineur de LaSalle

Les montants des contributions financières seront détaillés dans la partie "aspects financiers".

#### DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

N/A

#### DESCRIPTION

Les objectifs, les principes directeurs et les critères généraux du programme d'assistance à

l'excellence sportive sont les suivants :

**Les objectifs du programme :**

- Aider les athlètes laSallois à progresser à un niveau supérieur;
- Maintenir le soutien à l'excellence sportive;
- Promouvoir les bienfaits du sport de compétition dans la collectivité laSalloise.

**Les principes directeurs du programme :**

- La continuité et la qualité de l'encadrement offert.
- L'intensité de l'entraînement.
- Le niveau de compétition évalué par :
  - a. Le classement de l'association au sein de sa fédération.
  - b. Le classement des athlètes.
  - c. La participation aux compétitions de niveaux régional, provincial, national et international.

**Les critères généraux**

Les organismes auxquels l'arrondissement accorde un mandat de développement de l'excellence sportive doivent satisfaire à tous les critères suivants :

- Avoir un entraîneur approuvé par la fédération concernée;
- Établir un plan de développement;
- Maintenir une relève;
- Avoir des athlètes se classant aux niveaux régional et provincial;
- Les équipes sportives de niveau élite doivent être sous la gouverne d'un organisme local reconnu en vertu de la présente politique.

L'organisme sportif, auquel l'arrondissement accorde un mandat de développement de l'excellence sportive, bénéficie du soutien au fonctionnement accordé en vertu de la présente politique et d'un soutien supplémentaire basé sur les dépenses reliées à l'excellence sportive. Ce soutien supplémentaire est attribué en fonction de son classement qu'il soit régional, national ou provincial.

<b>Admissibilité</b>	<b>Niveau régional</b>	<b>Niveau provincial</b>	<b>Niveau national</b>
Organisme associé développant l'excellence sportive	1 000 \$	Volet 1 : 4 000 \$ Volet 2 : 2 000 \$	4 000 \$

Les organismes doivent déposer leur demande de soutien à la Direction en utilisant le formulaire prévu à cet effet.

**JUSTIFICATION**

L'arrondissement reconnaît l'importance de soutenir les clubs sportifs dans le développement d'athlètes et d'équipes de haut niveau, et d'encourager la relève de niveau élite au sein de leurs organisations afin de s'assurer une pérennité en matière d'excellence sportive.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

La clé comptable pour le programme d'assistance à l'excellence sportive est : 301727-07123-61900-016491-000000-015108

<b>Organismes éligibles programme d'assistance à l'excellence sportive</b>	<b>Catégories et volets</b>	<b>Montants 2025</b>
Les Archers de LaSalle	Provincial volet 2	2 000 \$
Les Kilomètres LaSalle	National	4 000 \$
Association de soccer mineur de LaSalle inc.	Provincial volet 1	4 000 \$
Le club de patinage artistique LaSalle inc.	Régional	1 000 \$
Club de rugby les Wanderers de Montréal	Provincial volet 2	2 000 \$
Club Jeune Aire LaSalle	Provincial volet 2	2 000 \$
Ligue mineure de baseball LaSalle	Provincial 1	4 000 \$
L'Association de football mineur de LaSalle	Régional	1 000 \$
<b>TOTAL</b>		<b>20 000 \$</b>

## **MONTRÉAL 2030**

De par la nature du dossier, ce dossier ne s'applique pas à l'atteinte des résultats de Montréal 2030.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Sans le soutien financier du programme d'assistance à l'excellence sportive, les clubs auront plus de difficulté à atteindre leurs objectifs et à soutenir les athlètes et les équipes de haut niveau.

La participation à des compétitions de niveau provincial et national, de même que l'embauche d'entraîneurs spécialisés, sont des dépenses considérables pour les clubs sportifs d'organismes à but non lucratif.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

N/A

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

N/A

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

Les organismes visés ne figurent pas sur la liste des entreprises non conformes au processus de francisation de l'Office québécois de la langue française.

Les organismes visés ont soumis la déclaration de la Charte de la langue française exigée, dûment remplie, et l'ensemble des vérifications nécessaires ont été effectuées par les responsables du présent dossier.

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :

LaSalle , Direction des relations avec les citoyens\_greffé et services administratifs (Louise POITRAS-TOUCHETTE)

---

#### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **Parties prenantes**

Lecture :

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Marie-Hélène LAVOIE  
Agente de développement sports et loisirs

#### **ENDOSSÉ PAR**

Le : 2025-11-27

Pierre-Maxime CÔTÉ  
chef(fe) de division - sports, loisirs et  
développement social en arrondissement

---

#### **APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION**

Alain P POIRIER  
Direction de la Culture, des sports, des loisirs



**Système de gestion des  
décisions des instances**  
**RECOMMANDATION**

CA : 20.06

2025/12/08

19:00



**Dossier # : 1258891016**

**Unité administrative responsable :** Arrondissement LaSalle , Direction de la culture\_des sports\_des loisirs et du développement social , Division de la culture\_du développement social et événements

**Niveau décisionnel proposé :** Conseil d'arrondissement

**Projet :** -

**Objet :** Autoriser un soutien financier de 200 \$ à l'organisme Communauté Grecque Orthodoxe de la région Sud-Ouest de Montréal pour la réalisation du calendrier annuel 2026.

D'autoriser un soutien financier de 200 \$ à l'organisme Communauté Grecque Orthodoxe de la région Sud-Ouest de Montréal pour la réalisation du calendrier annuel 2026.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier.

**Signé par** Steve BARKLEY **Le** 2025-11-28 10:49

**Signataire :** Steve BARKLEY

---

Directeur d'arrondissement  
LaSalle , Direction



## Système de gestion des décisions des instances SOMMAIRE DÉCISIONNEL

### IDENTIFICATION

Dossier # :1258891016

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la culture_du développement social et événements
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser un soutien financier de 200 \$ à l'organisme Communauté Grecque Orthodoxe de la région Sud-Ouest de Montréal pour la réalisation du calendrier annuel 2026.

### CONTENU

#### CONTEXTE

L'organisme Communauté Grecque Orthodoxe de la région Sud-Ouest de Montréal a déposé à la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social une demande de contribution financière pour la réalisation de leur calendrier 2026.

#### DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

**CA24 20 0478 - (1242484054) - 2 décembre 2024** Espace publicitaire dans le calendrier de la communauté grecque orthodoxe de la région sud-ouest de Montréal

**CA23 20 0455 - (1232484032) - 12 décembre 2023** Espace publicitaire dans le calendrier de la communauté grecque orthodoxe de la région sud-ouest de Montréal

#### DESCRIPTION

La communauté Grecque Orthodoxe du S/O de Montréal, Saint Dionysios, est une communauté dynamique qui, en dehors de la religion, participe de façon philanthropique à la vie culturelle et à diverses activités pour les enfants. Chaque année, l'organisme distribue un calendrier annuel. Deux mille exemplaires du calendrier seront distribués gratuitement aux personnes et aux entreprises.

#### JUSTIFICATION

Le message du conseil devra être approuvé par la Direction des relations avec les citoyens, du greffe et des services administratifs.

#### ASPECT(S) FINANCIER(S)

La contribution financière de 200 \$ est financée à même le budget du conseil d'arrondissement, Conseil et soutien aux instances, Contribution à d'autres organismes.

#### MONTRÉAL 2030

Les priorités Montréal 2030 ne s'appliquent pas en raison de la nature du dossier.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

L'organisme visé ne figure pas sur la liste des entreprises non conformes au processus de francisation de l'Office québécois de la langue française.

L'organisme visé a soumis la déclaration de la Charte de la langue française exigée, dûment remplie, et l'ensemble des vérifications nécessaires ont été effectuées par les responsables du présent dossier.

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :

LaSalle , Direction des relations avec les citoyens\_greffre et services administratifs (Louise POITRAS-TOUCHETTE)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Lecture :

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Marie-Annick LUSSIER  
Agent(e) de soutien

#### **ENDOSSÉ PAR**

Le : 2025-11-25

Linda RENÉ  
chef(fe) de division - culture, sports,  
développement social

---

## **APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION**

Alain P POIRIER  
Directeur DCSLDS



**Dossier # : 1259309012**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la culture_du développement social et événements
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder un soutien financier totalisant la somme de 84 875 \$ à 11 organismes pour l'année 2025, dans le cadre de l'axe 1 du Fonds en développement social de LaSalle, et approuver les 11 projets de convention à cet effet.

D'accorder un soutien financier totalisant la somme de 84 875 \$ aux 11 organismes suivants pour l'année 2025, dans le cadre de l'axe 1 du Fonds en développement social de LaSalle, et approuver les 11 projets de convention à cet effet.

Organisme	Titre du projet	Montant recommandé
Association Seigneurie des Rapides	La sécurité alimentaire au cœur de LaSalle	5 100 \$
Bienvenue à l'immigrant	Chaleur et espoir : Les paniers de Noël pour nos familles laSalloise	7 045 \$
Centre multiculturel de ressources de LaSalle (LMRC)	Projet de paniers alimentaires culturels des Fêtes	3 840 \$
Centre d'accompagnement KEDA (CED'AKEDA)	Noël sans faim : soutien alimentaire pour les jeunes et familles vulnérables	3 930 \$
Le Centre du Vieux Moulin de LaSalle	Panier de Noël de la Popote roulante	5 580 \$
Les Chevaliers de Colomb du Conseil de ville LaSalle No 3147	Distribution alimentaire 2025	5 000 \$
Le Club Richelieu LaSalle Inc.	Distribution de paniers de noël 2025	7 200 \$
La Triade HCT	Distribution de paniers de Noël 2025	16 573 \$
Conseil des personnes âgées de la communauté noire de Montréal	Nourriture et joie des Fêtes : soutenir les aînés isolés à LaSalle	6 609 \$
Le Maison de jeunes de LaSalle	La faim d'année	3 700 \$
Société H.O.P.E. de LaSalle	Nourriture pour les affamés	20 298 \$

D'autoriser madame Nancy Blanchet, mairesse d'arrondissement, et monsieur Simon Provost-Goupil, secrétaire d'arrondissement, ou en cas d'empêchement d'agir, le maire d'arrondissement suppléant et la secrétaire d'arrondissement substitut, à signer la convention à cet effet; et

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

**Signé par** Steve BARKLEY **Le** 2025-11-27 17:07

**Signataire :** Steve BARKLEY

---

Directeur d'arrondissement  
LaSalle , Direction



## Système de gestion des décisions des instances

### SOMMAIRE DÉCISIONNEL

#### IDENTIFICATION

Dossier # :1259309012

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la culture_du développement social et événements
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder un soutien financier totalisant la somme de 84 875 \$ à 11 organismes pour l'année 2025, dans le cadre de l'axe 1 du Fonds en développement social de LaSalle, et approuver les 11 projets de convention à cet effet.

#### CONTENU

##### CONTEXTE

En 2025, l'arrondissement de LaSalle s'est doté d'un Fonds local en développement social visant à soutenir financièrement des initiatives portées par des organismes communautaires pour lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale. Le Fonds est doté de balises claires pour un traitement équitable des demandes de soutien financier.

Le Fonds se veut complémentaire aux autres programmes de financement en développement social accessibles aux organismes communautaires. Il souhaite bonifier et compléter les soutiens financiers existants et ne peut, en aucun cas, soutenir des projets de façon récurrente ou encore, servir au financement de base d'un organisme.

Le Fonds présente 4 axes prioritaires dans lesquels les projets doivent s'inscrire pour être admissibles à un soutien financier :

1. Contribuer à la sécurité alimentaire des plus vulnérables et favoriser l'accès à une alimentation saine, nutritive et diversifiée sur le territoire;
2. Briser l'isolement et favoriser l'inclusion sociale des personnes vulnérables vivant des problématiques sociales;
3. Améliorer l'accès et les conditions des logements;
4. Soutenir la participation citoyenne et l'engagement social, dans une perspective d'amélioration des conditions de vie et de renforcement du pouvoir d'agir collectif.

Le Fonds s'inscrit dans le Plan stratégique 2023-2030 de l'arrondissement de LaSalle. Il traduit la volonté de l'arrondissement d'assurer un leadership en développement social dans les domaines relevant de sa juridiction et de ses champs de compétences.

##### DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

**CA25 20 0304 (1259309003) - 7 juillet 2025** : D'adopter le nouveau Fonds en développement social de LaSalle et autoriser son entrée en vigueur immédiate; D'abolir l'article 5.4.3 « Le soutien aux organismes à caractère social et de charité » de la Politique de reconnaissance et de soutien des organismes de LaSalle.

## DESCRIPTION

Un appel de projets a été ouvert aux organismes œuvrant sur le territoire laSallois durant la période du 10 septembre 2025 au 10 octobre 2025, auquel 12 organismes ont déposé au total 12 demandes de soutien financier dans l'axe 1 représentant la somme globale de 98 782 \$.

Suite aux recommandations du comité d'évaluation qui a analysé les demandes selon les critères déterminés dans le cadre de référence du Fonds en développement social, un budget de 84 875 \$ est recommandé et réparti comme suit :

### **AXE 1 : Contribuer à la sécurité alimentaire des plus vulnérables et favoriser l'accès à une alimentation saine, nutritive et diversifiée sur le territoire**

Organisme	Titre du projet	Description	Montant recommandé
Association Seigneurie des Rapides	La sécurité alimentaire au cœur de LaSalle	Distribution de 50 paniers de Noël à des personnes vulnérables (locataires et non locataires) et consolidation des activités des cuisines collectives et des repas communautaires pour briser l'isolement	5 100 \$
Bienvenue à l'immigrant	Chaleur et espoir : Les paniers de Noël pour nos familles laSalloise	Distribution de 200 paniers de Noël et de 100 cartes d'épicerie à 300 ménages laSallois à faible revenu (principalement les bénéficiaires de la banque alimentaire).	7 045 \$
Centre multiculturel de ressources de LaSalle (LMRC)	Projet de paniers alimentaires culturels des Fêtes	Distribution de 130 paniers de Noël contenant des aliments culturellement adaptés à 130 familles à faible revenu et aux personnes marginalisées de LaSalle.	3 840 \$
Centre d'accompagnement KEDA (CED'AKEDA)	Noël sans faim : soutien alimentaire pour les jeunes et les familles vulnérables	Distribution de cartes d'épicerie à 65 familles à faible revenu, incluant des familles avec enfants présentant des difficultés scolaires ou un trouble du spectre de l'autisme (TSA).	3 930 \$
Le Centre du Vieux Moulin de LaSalle	Panier de Noël de la Popote roulante	Distribuer 250 repas et 150 paniers de Noël à 150 personnes âînées isolées sur le territoire de LaSalle.	5 580 \$
Les Chevaliers de Colomb du Conseil de ville LaSalle No 3147	Distribution alimentaire	Distribution de 275 paniers de Noël aux familles laSalloises à faible revenu et offre d'un déjeuner de Noël dans les écoles de LaSalle ayant un indice de défavorisation élevé.	5 000 \$
Le Club Richelieu LaSalle Inc.	Distribution de paniers de Noël 2025	Distribution de 200 paniers de Noël et 200 paniers de Pâques aux familles défavorisées.	7 200 \$
La Triade HCT	Distribution de paniers de Noël	Distribution de 1421 paniers de Noël à des ménages LaSallois à	16 573 \$

	2025	faible revenu. Le coût de 7\$ par panier a été soustrait du montant total de la contribution financière recommandée.	
Le Conseil des personnes âgées de la communauté noire de Montréal	Nourriture et joie des Fêtes : soutenir les aînés isolés à LaSalle	Visite amicale à domicile et distribution de paniers d'aliments sains et adaptés culturellement, ainsi que de cartes d'épicerie à 135 personnes aînées isolées.	6 609 \$
Maison de jeunes de LaSalle	La faim d'année	Bonification des 90 paniers de Noël distribués à des familles laSalloises à faible revenu.	3 700 \$
Société H.O.P.E. de LaSalle	Nourriture pour les affamés	Distribution de 1339 paniers et 250 cartes d'épicerie aux ménages laSallois à faible revenu.	20 298 \$

L'axe 1 était prioritairement réservé aux initiatives d'aide alimentaire durant la période des Fêtes de Noël (ex. : paniers de Noël), afin d'assurer une transition progressive avec l'ancien programme de soutien aux organismes à caractère social et de charité, aboli lors de l'adoption du nouveau Fonds.

À titre de référence, en 2024, le financement de la mesure alimentaire (ex. paniers de Noël) était de 62 739 \$ pour 9 demandes déposées par 9 organismes.

## JUSTIFICATION

De nombreuses familles de LaSalle vivent des situations économiques précaires, particulièrement accentuées durant la période des Fêtes. Les festivités sont synonymes de partage et de solidarité. Offrir des paniers de Noël contribue à réduire l'isolement et à soutenir la dignité des familles. Le financement octroyé permettrait de soulager la pression financière des familles vulnérables, de renforcer les liens communautaires en favorisant la solidarité locale, et de promouvoir les valeurs de notre organisation : solidarité, inclusion et équité.

## ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le soutien financier qui sera offert aux organismes communautaires dans le cadre du Fonds proviendra du budget de contributions financières aux organismes de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social.

## MONTRÉAL 2030

Ce dossier contribue aux priorités du plan stratégique Montréal 2030, plus particulièrement aux priorités :

- 8 : Lutter contre le racisme et les discriminations systémiques, à la Ville et au sein de la société pour assurer l'inclusion, l'intégration économique, la sécurité urbaine et l'épanouissement de toutes et tous;
- 9 : Consolider un filet social fort, favoriser le lien social et assurer la pérennité du milieu communautaire et des services et infrastructures inclusifs répartis équitablement sur le territoire;
- 18 : Assurer la protection et le respect des droits humains ainsi que l'équité sur l'ensemble du territoire;
- 19 : Offrir à l'ensemble des Montréalaises et des Montréalais des milieux de vie sécuritaires et de qualité, et une réponse de proximité à leurs besoins.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

N/A

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Les communications doivent se faire selon les modalités prévues dans le protocole de visibilité de l'arrondissement annexé aux conventions.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Les projets feront l'objet d'un suivi par l'arrondissement. Les responsables des organismes s'engagent à fournir leur rapport final au plus tard 30 jours suivant la date de fin de leur projet.

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

Les organismes visés ne figurent pas sur la liste des entreprises non conformes au processus de francisation de l'Office québécois de la langue française.

Les organismes visés ont soumis la déclaration de la Charte de la langue française exigée, dûment remplie, et l'ensemble des vérifications nécessaires ont été effectuées par les responsables du présent dossier.

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :

LaSalle , Direction des relations avec les citoyens\_greffé et services administratifs (Louise POITRAS-TOUCHETTE)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Karine MATHIEU  
Conseillère en développement communautaire

**ENDOSSÉ PAR**

Linda RENÉ<sup>1</sup>  
Cheffe de division

Le : 2025-11-25

---

## **APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION**

Alain P POIRIER

Directeur Culture, sports, loisirs et  
développement social



**Système de gestion des  
décisions des instances**  
**RECOMMANDATION**

CA : 20.08

2025/12/08

19:00



**Dossier # : 1252484041**

**Unité administrative responsable :** Arrondissement LaSalle , Direction des relations avec les citoyens\_greffre et services administratifs , Division des communications\_du secrétariat et des archives

**Niveau décisionnel proposé :** Conseil d'arrondissement

**Projet :** -

**Objet :** Accorder un soutien financier de 30 000 \$ à la Maison de soins palliatifs Sault-Saint-Louis pour l'année 2025.

D'accorder un soutien financier hors programme de 30 000 \$ à la Maison de soins palliatifs Sault-Saint-Louis pour l'année 2025.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

**Signé par** Steve BARKLEY **Le** 2025-12-04 07:34

**Signataire :** Steve BARKLEY

---

Directeur d'arrondissement  
LaSalle , Direction



## Système de gestion des décisions des instances **SOMMAIRE DÉCISIONNEL**

### IDENTIFICATION

Dossier # :1252484041

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greff et services administratifs , Division des communications_du secrétariat et des archives
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder un soutien financier de 30 000 \$ à la Maison de soins palliatifs Sault-Saint-Louis pour l'année 2025.

### CONTENU

#### CONTEXTE

Une demande de financement en provenance de la Maison de soins palliatifs Sault-Saint-Louis au montant de 30 000 \$ a été faite au conseil d'arrondissement de LaSalle.

#### DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA19 20 0505 - (1197405006) - Soutien financier à la Maison de soins palliatifs Sault-Saint-Louis.

#### DESCRIPTION

Le conseil d'arrondissement reconnaît l'impact positif de la Maison de soins palliatifs Sault-Saint-Louis sur son territoire et la mission importante qu'elle prodigue à la communauté laSalloise. À cet effet, le conseil d'arrondissement accepte de financer une première année de la demande de financement de l'organisme pour un montant de 30 000 \$.

#### JUSTIFICATION

#### ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le soutien financier de 30 000 \$ \$ est financé à même le budget du conseil d'arrondissement, Conseil et soutien aux instances, Contribution à d'autres organismes.

#### MONTRÉAL 2030

#### IMPACT(S) MAJEUR(S)

#### OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

#### CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

*Loi sur les compétences municipales* (chapitre C-47.1)

Art. 91. En outre, toute municipalité locale peut accorder une aide dans les matières suivantes:

- 1° l'assistance aux personnes physiques défavorisées ou dans le besoin;
- 2° la création et la poursuite, sur son territoire ou hors de celui-ci, d'oeuvres de bienfaisance, d'éducation, de culture, de formation de la jeunesse et de toute initiative de bien-être de la population;
- 3° l'exploitation d'un établissement de santé; ...

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :

LaSalle , Direction des relations avec les citoyens\_greffé et services administratifs (Louise POITRAS-TOUCHETTE)

---

#### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **Parties prenantes**

Lecture :

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Diane BIBEAU  
Analyste de dossiers

#### **ENDOSSÉ PAR**

Le : 2025-12-03

Simon PROVOST-GOUPIL  
chef(fe) de division - relations avec les  
citoyens et greffe

**Dossier # : 1258863010**

**Unité administrative responsable :** Arrondissement LaSalle , Direction des relations avec les citoyens\_greffre et services administratifs , Division des communications\_du secrétariat et des archives

**Niveau décisionnel proposé :** Conseil d'arrondissement

**Projet :** -

**Objet :** Adopter le calendrier des séances ordinaires du conseil d'arrondissement de l'arrondissement de LaSalle pour l'année 2026.

D'adopter le calendrier des séances ordinaires du conseil d'arrondissement de LaSalle aux dates suivantes pour l'année 2026 :

Lundi 12 janvier;

Lundi 2 février;

Lundi 2 mars;

Lundi 13 avril;

Lundi 4 mai;

Lundi 1er juin;

Lundi 6 juillet;

Lundi 3 août;

Lundi 14 septembre;

Lundi 5 octobre;

Lundi 2 novembre;

Lundi 7 décembre.

**Signé par** Steve BARKLEY **Le** 2025-11-19 12:33

**Signataire :** Steve BARKLEY

---

Directeur d'arrondissement  
LaSalle , Direction

## IDENTIFICATION

Dossier # :1258863010

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffre et services administratifs , Division des communications_du secrétariat et des archives
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Adopter le calendrier des séances ordinaires du conseil d'arrondissement de l'arrondissement de LaSalle pour l'année 2026.

## CONTENU

### CONTEXTE

En vertu de l'article 2 du règlement LAS-0005 le calendrier des séances est fixé annuellement par résolution du conseil d'arrondissement et communiqué par avis public. Les séances ont lieu à dix-neuf heures (19 h), à l'endroit désigné par résolution du conseil.

En vertu de l'article 17 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec, le conseil d'un arrondissement doit tenir au moins dix séances ordinaires par année.

### DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA24 20 0481 calendrier 2025

- CA23 20 0409 calendrier 2024
- CA22 20 0433 calendrier 2023
- CA21 20 0498 calendrier 2022
- CA20 20 0464 calendrier 2021

### DESCRIPTION

Il est proposé de fixer les dates des séances du conseil d'arrondissement de LaSalle aux dates suivantes pour l'année 2026 :

- Lundi 12 janvier;
- Lundi 2 février;
- Lundi 2 mars;
- Lundi 13 avril;
- Lundi 4 mai;
- Lundi 1er juin;
- Lundi 6 juillet;
- Lundi 3 août;
- Lundi 14 septembre;
- Lundi 5 octobre;
- Lundi 2 novembre;
- Lundi 7 décembre.

**JUSTIFICATION**

N/A

**ASPECT(S) FINANCIER(S)**

N/A

**MONTRÉAL 2030**

N/A

**IMPACT(S) MAJEUR(S)**

N/A

**OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Les dates du conseil seront publiées par avis public sur le site Web de l'arrondissement de LaSalle.

**CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

N/A

**CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

**VALIDATION****Intervenant et sens de l'intervention****Autre intervenant et sens de l'intervention****Parties prenantes**

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2025-11-19

Simon PROVOST-GOUPIL

Chef de division relations avec les citoyens et  
greffe

Simon PROVOST-GOUPIL

Chef de division relations avec les citoyens et  
greffe



**Système de gestion des  
décisions des instances**  
**RECOMMANDATION**

CA : 30.02

2025/12/08

19:00



**Dossier # : 1253035014**

**Unité administrative responsable :** Arrondissement LaSalle , Direction des relations avec les citoyens\_greffé et services administratifs , Division Ressources financières\_matérielles et informatiques

**Niveau décisionnel proposé :** Conseil d'arrondissement

**Projet :** -

**Objet :** Entériner la liste des bons de commande autorisés et la liste des virements budgétaires pour la période du 3 novembre au 24 novembre 2025

D'entériner la liste des bons de commande autorisés et la liste des virements budgétaires pour la période du 3 novembre au 24 novembre 2025

**Signé par** Steve BARKLEY **Le** 2025-11-25 16:18

**Signataire :** Steve BARKLEY

---

Directeur d'arrondissement  
LaSalle , Direction



## Système de gestion des décisions des instances

### SOMMAIRE DÉCISIONNEL

#### IDENTIFICATION

Dossier # :1253035014

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffre et services administratifs , Division Ressources financières_matérielles et informatiques
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Entériner la liste des bons de commande autorisés et la liste des virements budgétaires pour la période du 3 novembre au 24 novembre 2025

#### CONTENU

##### CONTEXTE

La loi sur les fusions ne prévoit pas la délégation de l'arrondissement à ses fonctionnaires en matière de virements de crédits. De la même façon, elle n'inclut pas dans les pouvoirs délégués au comité exécutif les virements de crédits à l'intérieur d'un même arrondissement. Par conséquent, il faut jusqu'à ce que la loi soit amendée et que des délégations soient octroyées à ses fonctionnaires, faire entériner par le conseil d'arrondissement tous les virements de crédits au sein d'un même arrondissement.

Ratification de la liste des bons de commande autorisés, de la liste des factures non associées à des bons de commande et de la liste des virements.

##### DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA25 20 0474 La liste des bons de commande autorisés et la liste des virements budgétaires pour la période du 17 septembre au 2 novembre 2025, ainsi que la liste des factures non associées à un bon de commande pour septembre et octobre 2025

##### DESCRIPTION

La liste des bons de commande autorisés et la liste des virements budgétaires pour la période du 3 novembre au 24 novembre 2025 à faire entériner par le conseil d'arrondissement.

##### JUSTIFICATION

##### ASPECT(S) FINANCIER(S)

##### MONTRÉAL 2030

##### IMPACT(S) MAJEUR(S)

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **Parties prenantes**

Lecture :

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Louise POITRAS-TOUCHETTE  
Conseillère en gestion des ressources  
financières

#### **ENDOSSÉ PAR**

Le : 2025-11-25

Lyne LAMBERT  
C/D Ressources financières



Dossier # : 1253035011

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffre et services administratifs , Division Ressources financières_matérielles et informatiques
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Adopter le règlement numéro LAS-0173 avec modification imposant une taxe relative aux services pour l'exercice financier 2026.

Attendu qu'un avis de motion du présent règlement a été dûment donné à la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 17 novembre 2025;

Attendu que le projet de règlement LAS-0173 a été déposé et présenté à la séance ordinaire du conseil du 17 novembre 2025;

Attendu que des modifications ont été apportées au projet de règlement depuis l'avis de motion;

D'adopter le règlement modifié numéro LAS-0173 imposant une taxe relative aux services pour l'exercice financier 2026.

**Signé par** Steve BARKLEY **Le** 2025-11-26 16:09

**Signataire :** Steve BARKLEY

---

Directeur d'arrondissement  
LaSalle , Direction



## Système de gestion des décisions des instances SOMMAIRE DÉCISIONNEL

### IDENTIFICATION

Dossier # :1253035011

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffre et services administratifs , Division Ressources financières_matérielles et informatiques
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Adopter le règlement numéro LAS-0173 avec modification imposant une taxe relative aux services pour l'exercice financier 2026.

### CONTENU

#### CONTEXTE

Le budget de dépenses a été établi pour 2026 à 49 076 300 \$ (dossier 1253035015 - séance extraordinaire du 8 décembre 2025). La stratégie d'équilibre pour 2026 prévoit l'imposition d'une taxe locale sur les services pour compléter le financement requis.

#### DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA24 200458 Adoption - règlement LAS-0167 imposant une taxe relative aux services (exercice financier 2025) de 0,0562 \$ du 100 \$ d'évaluation

#### DESCRIPTION

La taxe relative aux services est une taxe locale qui permet de récupérer la diminution effectuée sur les transferts centraux consentis par la Ville centre à la suite de la mesure, instaurée sur la réforme du financement aux arrondissements, soit la cession d'un espace fiscal.

#### JUSTIFICATION

Conformément à l'article 146 de la Charte de la Ville de Montréal, le Conseil d'arrondissement peut par règlement, dans le but d'augmenter ou de maintenir le niveau de ses services, imposer une taxe sur tous les immeubles imposables situés dans l'arrondissement

#### ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les revenus de l'ordre de 8 767 500\$ ont été estimés pour le budget 2026 à l'égard de cette taxe. Le taux de la taxe locale correspondant à ces revenus a été fixé par le Conseil d'arrondissement à 0,0562 \$ du 100 \$ d'évaluation. Cette taxe sera imposée à tous les immeubles imposables de l'arrondissement de LaSalle pour l'exercice 2026.

#### MONTRÉAL 2030

#### IMPACT(S) MAJEUR(S)

Sans le revenu de cette taxe, l'arrondissement ne pourrait déposer un budget 2026 équilibré et serait obligé de réduire son offre de services à la population.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Avis public de l'avis de motion : 31 octobre 2025

Avis de motion: 17 novembre 2025

Avis public de l'adoption du règlement : 21 novembre 2025

Adoption du règlement de taxation: 8 décembre 2025

Entrée en vigueur du règlement de taxation: 1er janvier 2026

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

Conformité à l'article 146 de la Charte de la Ville de Montréal, qui permet au conseil d'arrondissement d'imposer une taxe sur tout ou partie des immeubles imposables situés dans l'arrondissement.

À la suite des vérifications effectuées, l'endosseur du sommaire décisionnel atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Amine HAMZAOUI, Service des finances et de l'évaluation foncière

Emmanuelle PERRIER, Service des finances et de l'évaluation foncière

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Louise POITRAS-TOUCHETTE  
Conseillère en gestion des ressources  
financières

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2025-11-06

Lyne LAMBERT  
C/D Ressources financières



**Système de gestion des  
décisions des instances  
RECOMMANDATION**

CA : 40.02

2025/12/08

19:00



**Dossier # : 1252484030**

**Unité administrative responsable :** Arrondissement LaSalle , Direction des relations avec les citoyens\_greffre et services administratifs , Division des communications\_du secrétariat et des archives

**Niveau décisionnel proposé :** Conseil d'arrondissement

**Projet :** -

**Objet :** Adopter le Règlement de tarification de l'arrondissement de LaSalle numéro LAS-0172.

Attendu qu'un avis de motion du présent règlement a été dûment donné à la séance du conseil d'arrondissement du 17 novembre 2025;

Attendu que le projet de règlement numéro LAS-0172 abrogeant le règlement numéro LAS-0168 a été déposé et présenté à la séance du conseil du 17 novembre 2025;

D'adopter le Règlement de tarification LAS-0172.

**Signé par** Steve BARKLEY **Le** 2025-11-21 15:45

**Signataire :** Steve BARKLEY

---

Directeur d'arrondissement  
LaSalle , Direction

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1252484030**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffre et services administratifs , Division des communications_du secrétariat et des archives
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Adopter le Règlement de tarification de l'arrondissement de LaSalle numéro LAS-0172.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

L'arrondissement adopte ponctuellement un règlement de tarification afin de mettre à jour les divers tarifs applicables aux services offerts.

En vertu de l'article 145 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (chapitre C-11.4), le conseil d'arrondissement peut prévoir une tarification pour financer tout ou une partie de ses biens, de ses services ou ses activités. Cette tarification est révisée annuellement et le règlement est remplacé.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CA24 20 0505 - (1242484052) - Adoption du règlement de tarification LAS-0168.

CA23 20 0490 - (1232484028) - Adoption du règlement de tarification LAS-0161.

CA22 20 0471 - (1242484016) - Adopter le règlement de tarification LAS-0154

**DESCRIPTION**

Ce règlement abroge et remplace le règlement de tarification LAS-0168 actuellement en vigueur.

Les modifications apportées ont traits aux sujets suivants :

Demandes de dérogations mineures;  
Certifications d'occupation;  
Certificats d'autorisation;  
Permis de plomberie;  
Permis de lotissement;  
Plans d'implantation et d'intégration architecturale durables (PIIAD)  
Conformité, piscines  
Entrées charretières;  
Location de salles;  
Arénas;  
Plateaux sportifs;  
Plancher de danse de la Terrasse Serre;  
Centre récréatif et communautaire;  
Centre de tennis;  
Cours de tennis;

Cours d'initiation aux sports;  
Services d'photopies;  
**Prêt ou location d'équipements;**  
Location des espaces culturels;  
Services techniques

## **JUSTIFICATION**

L'arrondissement ne peut imposer de tarifs pour ses services à moins que ces derniers soient précisés dans un règlement de tarification dûment adopté.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

### **MONTRÉAL 2030**

#### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

#### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Un avis public d'entrée en vigueur sera publié sur le site internet de l'arrondissement suite à l'adoption du règlement.

#### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Avis de motion - Présentation et dépôt : 17 novembre 2025  
Adoption du règlement : 8 décembre 2025  
Entrée en vigueur du règlement : 1er janvier 2026

#### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

Ce règlement est adopté en conformité avec les articles 244.1 à 244.10 de la Loi sur la fiscalité municipale, chapitre F2.1 et l'article 145 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec, RLRQ c C-11.4.

À la suite des vérifications effectuées, l'endosseur du sommaire décisionnel atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

#### **VALIDATION**

##### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

##### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

##### **Parties prenantes**

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Diane BIBEAU  
Analyste de dossiers

**ENDOSSE PAR**

Le : 2025-11-10

Simon PROVOST-GOUPIL  
chef(fe) de division - relations avec les  
citoyens et greffe



**Système de gestion des  
décisions des instances  
RECOMMANDATION**

CA : 40.03

2025/12/08

19:00



**Dossier # : 1257151038**

**Unité administrative responsable :** Arrondissement LaSalle , Direction des travaux publics , Division Soutien technique et administratif

**Niveau décisionnel proposé :** Conseil d'arrondissement

**Projet :** -

**Objet :** Autoriser le retrait d'un espace de stationnement réservé pour personnes à mobilité réduite dans l'arrondissement de LaSalle.

D'autoriser le retrait d'un espace de stationnement réservé pour personnes à mobilité réduite sur la 2e Avenue dans l'arrondissement de LaSalle.

**Signé par** Steve BARKLEY **Le** 2025-11-27 17:11

**Signataire :** Steve BARKLEY

---

Directeur d'arrondissement  
LaSalle , Direction



**Système de gestion des décisions des instances**  
**SOMMAIRE DÉCISIONNEL**

**IDENTIFICATION**

Dossier # :1257151038

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement LaSalle , Direction des travaux publics , Division Soutien technique et administratif
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser le retrait d'un espace de stationnement réservé pour personnes à mobilité réduite dans l'arrondissement de LaSalle.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Une requête nous ont été acheminée afin de retirer un espace de stationnement pour personnes à mobilité réduite puisqu'il n'est plus nécessaire.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

**DESCRIPTION**

Il est recommandé de retirer la signalisation de stationnement pour personnes a mobilité réduite sur la 2e Avenue

**JUSTIFICATION**

Il est justifié de retirer la signalisation de stationnement réservé pour personnes à mobilité réduite étant donné qu'elle n'est plus nécessaire.

**ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Les frais de retraits de la signalisation caduque sont entièrement assumés par l'arrondissement de LaSalle qui dispose d'un budget spécifique à cet effet.

**MONTRÉAL 2030**

**IMPACT(S) MAJEUR(S)**

**OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

**CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

**CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## VALIDATION

### Intervenant et sens de l'intervention

---

### Autre intervenant et sens de l'intervention

---

### Parties prenantes

Lecture :

---

#### RESPONSABLE DU DOSSIER

Xavier LAVOIE-RIVARD  
agent(e) technique en circulation &  
stationnement - tp - hdu

#### ENDOSSÉ PAR

Le : 2025-11-26  
Éric TRUCHON  
chef(fe) de division - voirie - arrondissement



**Système de gestion des  
décisions des instances  
RECOMMANDATION**

CA : 40.04

2025/12/08

19:00



**Dossier # : 1255459075**

**Unité administrative responsable :** Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis

**Niveau décisionnel proposé :** Conseil d'arrondissement

**Projet :** -

**Objet :** Accepter une compensation monétaire pour fins d'établissement, de maintien et d'amélioration de parcs, de terrains de jeux et de préservation d'espaces naturels sur le territoire de l'arrondissement, pour une somme de 23 424,89 \$, au sujet de la demande de permis numéro 3003533383 visant l'ajout de 6 logements au sous-sol dans les trois bâtiments situés 8550, 8590 et 8650, rue Jean-Brillon (lots 6 306 266, 6 306 268 et 6 308 003).

D'accepter une compensation monétaire pour fins d'établissement, de maintien et d'amélioration de parcs, de terrains de jeux et de préservation d'espaces naturels sur le territoire de l'arrondissement, pour une somme de 23 424,89 \$, au sujet de la demande de permis numéro 3003533383 visant l'ajout de 6 logements sous-sol dans les trois bâtiments situés aux 8550, 8590 et 8650, rue Jean-Brillon (lots 6 306 266, 6 306 268 et 6 308 003). D'imputer ce revenu conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

**Signé par** Steve BARKLEY **Le** 2025-11-27 17:08

**Signataire :** Steve BARKLEY

Directeur d'arrondissement  
LaSalle , Direction



## Système de gestion des décisions des instances

### SOMMAIRE DÉCISIONNEL

#### IDENTIFICATION

Dossier # :1255459075

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accepter une compensation monétaire pour fins d'établissement, de maintien et d'amélioration de parcs, de terrains de jeux et de préservation d'espaces naturels sur le territoire de l'arrondissement, pour une somme de 23 424,89 \$, au sujet de la demande de permis numéro 3003533383 visant l'ajout de 6 logements au sous-sol dans les trois bâtiments situés 8550, 8590 et 8650, rue Jean-Brillon (lots 6 306 266, 6 306 268 et 6 308 003).

#### CONTENU

##### CONTEXTE

Le Règlement numéro 17-055 intitulé RÈGLEMENT RELATIF À LA CESSION POUR FINS D'ÉTABLISSEMENT, DE MAINTIEN ET D'AMÉLIORATION DE PARCS, DE TERRAINS DE JEUX ET DE PRÉSERVATION D'ESPACES NATURELS SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE MONTRÉAL stipule à l'article 2 paragraphe 3 que :

"Les dispositions du présent règlement s'appliquent à [...] toute demande de permis de construction visant la réalisation d'un projet de redéveloppement."

De plus, le Règlement numéro 17-055 stipule à l'article 5 que :

"Préalablement à la délivrance d'un permis de construction visé au paragraphe 3° de l'article 2, le propriétaire doit verser à la Ville une somme compensatoire établie de la façon suivante :

Somme compensatoire = (10 % de la valeur du site / nombre total de logements) X (nombre de logements créés – nombre de logements sociaux ou abordables créés – nombre de logements de 3 chambres et plus créés)."

La demande de permis de transformation portant le numéro 3003533383 déposée à la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises vise l'ajout de 6 logements au sous-sol dans les trois bâtiments situés 8550, 8590 et 8650, rue Jean-Brillon. Il s'agit donc d'un projet visé par le Règlement numéro 17-055.

La valeur du site est établie à 6 090 473,00 \$ par la firme d'évaluateurs agréés PCG Carmon, comme indiqué dans un rapport daté du 10 novembre 2025.

##### DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

##### DESCRIPTION

Accepter une compensation monétaire pour fins d'établissement, de maintien et d'amélioration de parcs, de terrains de jeux et de préservation d'espaces naturels sur le territoire de l'arrondissement, d'une somme de 23 424,89 \$ avant la délivrance du permis de transformation (demande 3003533383) sur les lots numéros 6 306 266, 6 306 268 et 6 308 003.

## **JUSTIFICATION**

Étant donné l'emplacement et la superficie du lot, une compensation sous forme de cession de terrain n'est pas justifiée. Une somme compensatoire pour fins d'établissement, de maintien et d'amélioration de parcs, de terrains de jeux et de préservation d'espaces naturels sur le territoire de l'arrondissement est donc exigée.

Le calcul de la valeur de la somme compensatoire doit prendre en considération les informations suivantes:

Valeur du site établie par la firme d'évaluateurs agréés : 6 090 473,00 \$;

Nombre total de logements une fois le projet réalisé : 156 logements

Nombre de logements créés : 6

Nombre de logements sociaux ou abordables créés : 0

Nombre de logements ayant 3 chambres et plus créés : 0

Aucune compensation en cession de terrain ou monétaire n'a été effectuée antérieurement.

La somme compensatoire est calculée selon la formule de l'article 5 du Règlement numéro 17-055 :

Somme compensatoire

(10 % de la valeur du site / nombre total de logements) X (nombre de logements créés – nombre de logements sociaux ou abordables créés – nombre de logements de 3 chambres et plus créés)

((6 090 473,00 \$ x 10%) / 156) x (6-0-0) = 23 424,89 \$

Cette somme sera imputée au compte budgétaire suivant :

2412.0000000.000000.00000.25507.000000.0000.000000.000000.00000.00000

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

### **MONTRÉAL 2030**

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Délivrance du permis de transformation (demande 3003533383)

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :

LaSalle , Direction des relations avec les citoyens\_greffé et services administratifs (Viorica ZAUER)

---

#### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **Parties prenantes**

Lecture :

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Antoine CANTIN RATELLE  
Chef de division, Permis et inspection

#### **ENDOSSÉ PAR**

Le : 2025-11-26

Pascal LAVOIE  
Directeur

**Dossier # : 1255459082**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Soumettre pour approbation une dérogation mineure concernant une institution d'enseignement et bureau administratif situés au 1111, rue Lapierre (lot 6 380 807), afin d'autoriser des bâtiments accessoires (abris et supports à vélos).

D'approuver une dérogation mineure (3003612639) concernant une institution d'enseignement et bureau administratif situé au 1111, rue Lapierre (lot 6 380 807) afin d'autoriser les abris à vélos d'une hauteur maximale de trois (3) mètres et les supports à vélos d'une distance minimale de deux (2) mètres par rapport à un bâtiment dans toutes les marges et les cours alors qu'aucun de ces bâtiments ne sont autorisés pour les classes d'usage du groupe « Communautaire », en vertu du *Règlement de zonage 2098*, art. article 6.4.1, alinéa 3, considérant les éléments suivants :

- Le respect du Plan d'urbanisme et de mobilité;
- L'application des dispositions du Règlement de zonage cause un préjudice sérieux au requérant;
- La dérogation mineure ne porte pas atteinte à la jouissance, par les propriétaires des immeubles voisins, de leur droit de propriété;
- La dérogation mineure ne concerne ni l'usage, ni la densité d'occupation du sol, ni une zone soumise à des contraintes particulières pour des questions de sécurité publique, ni les dispositions de zonage ou lotissement relatives aux droits acquis.

**Signé par** Steve BARKLEY **Le** 2025-11-27 17:11**Signataire :** Steve BARKLEY

---

Directeur d'arrondissement  
LaSalle , Direction



## Système de gestion des décisions des instances

### SOMMAIRE DÉCISIONNEL

#### IDENTIFICATION

Dossier # :1255459082

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Soumettre pour approbation une dérogation mineure concernant une institution d'enseignement et bureau administratif situés au 1111, rue Lapierre (lot 6 380 807), afin d'autoriser des bâtiments accessoires (abris et supports à vélos).

#### CONTENU

##### CONTEXTE

Une demande de dérogation mineure (3003612639) a été déposée le 30 octobre 2025 à la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises de l'arrondissement de LaSalle pour autoriser des bâtiments accessoires (abris et supports à vélos).

##### DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

8 septembre 2025 - CA25 20 0410 (1255459047) : Adoption de la résolution (PP-37) - Agrandissement du bâtiment principal du Cégep André-Laurendeau

##### DESCRIPTION

Le site visé est celui du Cégep André-Laurendeau construit en 1976. Il est localisé dans la partie sud de l'îlot ceinturé des rues Lapierre et Ducas, ainsi que du boulevard de la Vérendrye. Cet îlot regroupe des institutions d'enseignement et de récréation importantes à l'échelle de l'arrondissement et de la métropole : les bâtiments du complexe aquatique Michel-Leduc et du Centre intégré de mécanique, de métallurgie et d'électricité (CIMME) qui sont adjacents au Cégep, le CPE André-Laurendeau ainsi que les nouveaux bâtiments de l'école primaire de l'Orée-du-parc et l'école secondaire de LaSalle, à l'ouest. Le terrain du Cégep constitue à lui seul une vaste propriété institutionnelle dont le bâtiment principal est de style brutaliste, issu du mouvement d'architecture moderne. Le Cégep est marqué par une apparence brute conférée par l'utilisation de panneaux de béton texturé, une fenestration réduite en bandeau horizontale et l'absence d'ornementation. Le reste du site est fortement minéralisé et occupé par un stationnement asphalté. On retrouve quelques baies de plantation et peu de zones végétalisées.

Le projet consiste à autoriser l'implantation de bâtiments accessoires, soit deux types d'abris à vélos et des supports à vélos sur le terrain situé au 1111, rue Lapierre (lot 6 380 807) occupé par le Cégep André-Laurendeau, un usage d'institution d'enseignement et un bureau administratif. Ces installations visent à améliorer l'accessibilité et la mobilité active pour les usagers du site dans le cadre du déploiement de son projet de pôle de mobilité douce qui inclut également d'autres interventions favorisant la mobilité alternative à l'auto-solo.

Le premier abri est sécurisé et serait implanté à proximité d'une entrée des élèves :

- Conçu pour abriter 20 vélos ;
- Produit par la compagnie Sheltec ou équivalent;
- Dimensions approximatives : 3 m de profondeur, 7 m de longueur et 3 m de hauteur;
- Installation d'une dalle en béton en conséquence.

Le deuxième abri est situé à proximité de l agrandissement projeté pour le Centre collégial de transfert technologique (CCTT, PP-37) :

- Localisation associée à une subvention octroyée pour une certification LEED;
- Abri conçu pour recouvrir un support à vélos ayant la capacité d'une dizaine de vélos;
- Produit par la compagnie Sheltec ou équivalent;
- Dimensions approximatives : 3 m de profondeur, 4 m de longueur et 3 m de hauteur;
- Installation d'une dalle en béton en conséquence.

Actuellement, le Règlement de zonage 2098 interdit ce type de bâtiments pour les classes d'usage du groupe « Communautaire ». La demande de dérogation mineure vise donc à permettre :

- Des abris à vélos d'une hauteur maximale de trois (3) mètres;
- Des supports à vélos implantés à une distance minimale de deux (2) mètres par rapport à un bâtiment, dans toutes les marges et cours.

Ces aménagements n'affectent ni l'usage principal, ni la densité d'occupation du sol, et ne compromettent pas les droits des propriétaires voisins. Ils s'inscrivent dans une logique de promotion des déplacements durables et répondent à un besoin fonctionnel pour l'établissement. Le peu de conditions à l'aménagement des abris et supports à vélos permettent de faciliter le traitement des demandes de permis afférentes et encourager le Cégep à implanter ces infrastructures axées sur la mobilité active.

La dérogation répond aux objectifs du Plan d'urbanisme et de mobilité de la Ville de Montréal ainsi qu'aux axes d'intervention « 5.3 Assurer la résilience du territoire et des infrastructures » et « 4.3 Favoriser les déplacements actifs et collectifs » de la planification stratégique 2023-2030 de l'arrondissement de LaSalle.

## **JUSTIFICATION**

À sa séance du 19 novembre 2025, le comité consultatif d'urbanisme a émis un avis favorable unanime, considérant les éléments suivants :

- Le respect du Plan d'urbanisme et de mobilité;
- L'application des dispositions du Règlement de zonage cause un préjudice sérieux au requérant;
- La dérogation mineure ne porte pas atteinte à la jouissance, par les propriétaires des immeubles voisins, de leur droit de propriété;
- La dérogation mineure ne concerne ni l'usage, ni la densité d'occupation du sol, ni une zone soumise à des contraintes particulières pour des questions de sécurité publique, ni les dispositions de zonage ou lotissement relatives aux droits acquis.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

## **MONTRÉAL 2030**

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **Parties prenantes**

Lecture :

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Eugenie GRENIER LAMONTAGNE  
Conseillère en aménagement

#### **ENDOSSÉ PAR**

Le : 2025-11-26

Pascal LAVOIE  
Directeur



**Système de gestion des  
décisions des instances  
RECOMMANDATION**

CA : 40.07

2025/12/08

19:00



**Dossier # : 1255459081**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Soumettre pour approbation les documents reçus en vertu des dispositions du Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale durables numéro LAS-0146 (PIIAD), afin de changer les matériaux de revêtement extérieur d'un mur donnant sur une voie publique du bâtiment situé au 2101, avenue Dollard (lot 5 066 538).

D'approuver, en vue de l'émission d'un permis de transformation (demande 3003604747), les documents soumis en vertu des dispositions du Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale durables numéro LAS-0146 (PIIAD), afin de changer les matériaux de revêtement extérieur d'un mur donnant sur une voie publique du bâtiment situé au 2101, avenue Dollard (lot 5 066 538), considérant que le projet respecte l'objectif applicable du Règlement relatif aux PIIAD (chapitre 8 : commerce de moyenne ou de grande surface) puisqu'il favorise la qualité architecturale, esthétique et fonctionnelle du projet.

**Signé par** Steve BARKLEY **Le** 2025-11-28 10:57

**Signataire :** Steve BARKLEY

---

Directeur d'arrondissement  
LaSalle , Direction

**IDENTIFICATION**

Dossier # :1255459081

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Soumettre pour approbation les documents reçus en vertu des dispositions du Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale durables numéro LAS-0146 (PIIAD), afin de changer les matériaux de revêtement extérieur d'un mur donnant sur une voie publique du bâtiment situé au 2101, avenue Dollard (lot 5 066 538).

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Une demande de permis de transformation (demande 3003604747) a été déposée le 8 octobre 2025 à la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises de l'arrondissement de LaSalle pour changer les matériaux de revêtement extérieur d'un mur donnant sur une voie publique.

Les travaux prévus dans la demande de permis de transformation sont assujettis au chapitre 8 : commerce de moyenne ou de grande surface du Règlement sur les PIIAD.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

**DESCRIPTION**

La propriété de la Place Newman visée par les travaux est un centre commercial situé sur un terrain de coin à l'intersection du boulevard Newman et de l'avenue Dollard. Localisé dans la zone C09-03, ce bâtiment construit en 1971 contient plusieurs établissements commerciaux de moyenne et grande surfaces exerçant des usages de commerce de détail et de service (c1) ainsi qu'artériel léger (c3). Les autres propriétés donnant sur cette même intersection possèdent toutes un cadre bâti similaire et exercent des usages commerciaux de la même classe. Ces établissements forment un noyau commercial auquel s'adosse des quartiers résidentiels de faible et moyenne densités. Le bâtiment d'un seul étage articule sa façade principale devant un espace de stationnement très étendu.

L'immeuble de la Place Newman fait partie du secteur de planification détaillée Newman qui fixe des orientations d'aménagement pour son redéveloppement.

L'objectif des travaux est d'améliorer l'apparence de la façade pour attirer de nouveaux locataires, particulièrement pour les locaux au centre du bâtiment qui fonctionnent présentement sur des baux de courte durée. Cette portion du bâtiment possède plusieurs locaux vacants. Considérant que le Maxi possède un bail à long terme et que sa façade est faite de maçonnerie, sa rénovation est exclue des travaux. La portion de gauche du bâtiment regroupant les établissements Sushi Plus, Rossy et Ardène est également exclue des travaux.

La demande de permis de transformation projette la subdivision de plusieurs locaux pour créer des surfaces de moins grande envergure, mais cette portion des travaux n'est pas assujettie au Règlement sur les PIIAD. Les travaux faisant l'objet de la recommandation des membres du Comité sont ceux du remplacement des matériaux de revêtement extérieur et la transformation de la forme du parapet et de l'avant-toit de plusieurs entrées d'établissement commerciaux. Les portions exclues des travaux sont largement recouvertes de maçonnerie de couleur brune. La matérialité se distingue de celle des travaux évalués à la présente demande, mais la teinte taupe est reprise dans les coloris choisis.

Les matériaux de revêtement utilisés sont les suivants :

- Revêtement léger : enduit acrylique (type 1,2 et 3), modèle CB , fabricant ADEX, teinte beige no 7035, blanc et beige no 7038, pose : système sur panneau de béton léger, finition : unie Mistra, ou équivalent;
- Revêtement léger : revêtement métallique aluminium extrudé, modèle *Smooth Satin Solid* , fabriquant *Longboard*, profilé 8 pouces, teinte moonstone (gris foncé/noir), pose horizontale, ou équivalent;
- Revêtement léger : revêtement métallique aluminium extrudé, modèle *AD300 SR* , fabriquant *Vicwest* , profilé 8 pouces, teinte blanc cambridge (QC-56161), pose verticale, ou équivalent.

Le traitement proposé des façades reflète leur fonction et s'harmonise avec le tissu urbain environnant de commerces de moyenne et grande surfaces. La modification des formes du parapet et des avant-toits de plusieurs entrées permet d'améliorer leur visibilité. L'utilisation de retraits, avancées et projections permet de créer un rythme architectural diversifié. La proportion d'ouvertures donnant sur les voies publiques est augmentée. Le projet respecte l'objectif applicable du Règlement relatif aux PIIAD se trouvant au chapitre 8 : commerce de moyenne ou de grande surface, malgré le fait que les deux extrémités du bâtiment sont exclues.

## **JUSTIFICATION**

À sa séance du 19 novembre 2025, le comité consultatif d'urbanisme a émis un avis favorable à majorité, considérant que le projet respecte l'objectif du Règlement relatif aux PIIAD (chapitre 8 : commerce de moyenne ou de grande surface) puisqu'il favorise la qualité architecturale, esthétique et fonctionnelle du projet.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

## **MONTRÉAL 2030**

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Lecture :

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Eugenie GRENIER LAMONTAGNE  
Conseillère en aménagement

#### **ENDOSSÉ PAR**

Le : 2025-11-27

Pascal LAVOIE  
Directeur



**Système de gestion des  
décisions des instances**  
**RECOMMANDATION**

CA : 40.08

2025/12/08

19:00



**Dossier # : 1255459084**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Soumettre pour approbation les documents reçus en vertu des dispositions du Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale durables numéro LAS-0146 (PIIAD), afin d'aménager la cour avant (installer un abri ouvert et son support à vélos) du bâtiment situé au 1111, rue Lapierre (lot 6 380 807).

D'approuver, en vue de l'émission d'un certificat d'autorisation (demande 3003618014), les documents soumis en vertu des dispositions du Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale durables numéro LAS-0146 (PIIAD), afin d'aménager la cour avant (installer un abri ouvert et son support à vélos) du bâtiment situé au 1111, rue Lapierre (lot 6 380 807), considérant que le projet respecte les objectifs applicables du Règlement relatif aux PIIAD (chapitre 25 : secteurs et bâtiments patrimoniaux) puisqu'il :

- Protège et mette en valeur les caractéristiques paysagères des secteurs d'intérêt patrimonial;
- Contribue à l'évolution du milieu.

**Signé par** Steve BARKLEY **Le** 2025-11-28 10:38

**Signataire :** Steve BARKLEY

Directeur d'arrondissement  
LaSalle , Direction



## Système de gestion des décisions des instances

### SOMMAIRE DÉCISIONNEL

#### IDENTIFICATION

Dossier # :1255459084

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Soumettre pour approbation les documents reçus en vertu des dispositions du Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale durables numéro LAS-0146 (PIIAD), afin d'aménager la cour avant (installer un abri ouvert et son support à vélos) du bâtiment situé au 1111, rue Lapierre (lot 6 380 807).

#### CONTENU

#### CONTEXTE

Une demande de certificat d'autorisation (demande 3003618014) a été déposée le 14 novembre 2025 à la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises de l'arrondissement de LaSalle afin d'aménager la cour avant (installer un abri ouvert à vélos). Les travaux prévus dans la demande de permis de construction sont assujettis au chapitre 25 : secteurs et bâtiments patrimoniaux du Règlement sur les PIIAD.

#### DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

8 septembre 2025 - CA25 20 0410 (1255459047) : Adoption de la résolution (PP-37) - Agrandissement du bâtiment principal du Cégep André-Laurendeau

#### DESCRIPTION

Le site visé est celui du Cégep André-Laurendeau construit en 1976. Il est localisé dans la partie sud de l'îlot ceinturé des rues Lapierre et Ducas, ainsi que du boulevard de la Vérendrye. Cet îlot regroupe des institutions d'enseignement et de récréation importantes à l'échelle de l'arrondissement et de la métropole : les bâtiments du complexe aquatique Michel-Leduc et du Centre intégré de mécanique, de métallurgie et d'électricité (CIMME) qui sont adjacents au Cégep, le CPE André-Laurendeau ainsi que les nouveaux bâtiments de l'école primaire de l'Orée-du-parc et l'école secondaire de LaSalle, à l'ouest.

Le terrain du Cégep constitue à lui seul une vaste propriété institutionnelle dont le bâtiment principal est de style brutaliste, issu du mouvement d'architecture moderne. Le Cégep est marqué par une apparence brute conférée par l'utilisation de panneaux de béton texturé, une fenestration réduite en bandeau horizontale et l'absence d'ornementation. Le reste du site est fortement minéralisé et occupé par un stationnement asphalté. On retrouve quelques baies de plantation et peu de zones végétalisées.

Le projet consiste à autoriser l'implantation d'un abri à vélos ouvert recouvrant un support à vélos. Ceux-ci visent à améliorer l'accessibilité et la mobilité active pour les usagers du site dans le cadre du déploiement de son projet de pôle de mobilité douce qui inclut également d'autres interventions favorisant la mobilité alternative à l'auto-solo.

L'abri est situé à proximité de l agrandissement projeté pour le Centre collégial de transfert technologique (CCTT, PP-37) :

- Localisation associée à une subvention octroyée pour une certification LEED;
- Abri conçu pour recouvrir un support à vélos ayant la capacité d'une dizaine de vélos;
- Aussi produit par la compagnie Sheltec ou équivalent;
- Dimensions approximatives : 3 m de profondeur, 4 m de longueur et 3 de hauteur;
- Installation d'une dalle en béton de 4 m de profondeur et 5 m de largeur.

Ces bâtiments accessoires s'inscrivent dans une logique de promotion des déplacements durables et répondent à un besoin fonctionnel pour l'établissement. Ils veillent à la conservation des arbres matures, prennent en considération le milieu d'insertion par rapport au mode d'implantation, volumétrie, dimensions et forme et proposent un revêtement noble et durable.

Le projet respecte les objectifs applicables du Règlement relatif aux PIIAD se trouvant au chapitre 25 : secteurs et bâtiments patrimoniaux.

#### **JUSTIFICATION**

À sa séance du 19 novembre 2025, le comité consultatif d'urbanisme a émis un avis favorable unanime, considérant que le projet respecte les objectifs du Règlement relatif aux PIIAD (chapitre 25 : secteurs et bâtiments patrimoniaux) puisqu'il :

- Protège et mette en valeur les caractéristiques paysagères des secteurs d'intérêt patrimonial;
- Contribue à l'évolution du milieu.

#### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

#### **MONTRÉAL 2030**

#### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

#### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

#### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

#### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

#### **VALIDATION**

##### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Eugenie GRENIER LAMONTAGNE  
Conseillère en aménagement

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2025-11-28

Pascal LAVOIE  
Directeur



**Système de gestion des  
décisions des instances  
RECOMMANDATION**

CA : 40.09

2025/12/08

19:00



**Dossier # : 1255459083**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Soumettre pour approbation les documents reçus en vertu des dispositions du Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale durables numéro LAS-0146 (PIIAD), afin d'aménager la cour avant (installer un abri à vélos sécurisé) du bâtiment situé au 1111, rue Lapierre (lot 6 380 807).

D'approuver, en vue de l'émission d'un permis de construction (demande 3003618009), les documents soumis en vertu des dispositions du Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale durables numéro LAS-0146 (PIIAD), afin d'aménager de la cour avant (installer un abri à vélos sécurisé) du bâtiment situé au 1111, rue Lapierre (lot 6 380 807), considérant que le projet respecte les objectifs applicables du Règlement relatif aux PIIAD (chapitre 25 : secteurs et bâtiments patrimoniaux) puisqu'il :

- Protège et mette en valeur les caractéristiques paysagères des secteurs d'intérêt patrimonial;
- Contribue à l'évolution du milieu.

**Signé par** Steve BARKLEY **Le** 2025-11-28 10:37

**Signataire :** Steve BARKLEY

---

Directeur d'arrondissement  
LaSalle , Direction

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1255459083**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Soumettre pour approbation les documents reçus en vertu des dispositions du Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale durables numéro LAS-0146 (PIIAD), afin d'aménager la cour avant (installer un abri à vélos sécurisé) du bâtiment situé au 1111, rue Lapierre (lot 6 380 807).

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Une demande de permis de construction (demande 3003618009) a été déposée le 14 novembre 2025 à la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises de l'arrondissement de LaSalle afin d'aménager la cour avant (installer un abri à vélos sécurisé). Les travaux prévus dans la demande de permis de construction sont assujettis au chapitre 25 : secteurs et bâtiments patrimoniaux du Règlement sur les PIIAD.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

**DESCRIPTION**

Le site visé est celui du Cégep André-Laurendeau construit en 1976. Il est localisé dans la partie sud de l'îlot ceinturé des rues Lapierre et Ducas, ainsi que du boulevard de la Vérendrye. Cet îlot regroupe des institutions d'enseignement et de récréation importantes à l'échelle de l'arrondissement et de la métropole : les bâtiments du complexe aquatique Michel-Leduc et du Centre intégré de mécanique, de métallurgie et d'électricité (CIMME) qui sont adjacents au Cégep, le CPE André-Laurendeau ainsi que les nouveaux bâtiments de l'école primaire de l'Orée-du-parc et l'école secondaire de LaSalle, à l'ouest.

Le terrain du Cégep constitue à lui seul une vaste propriété institutionnelle dont le bâtiment principal est de style brutaliste, issu du mouvement d'architecture moderne. Le Cégep est marqué par une apparence brute conférée par l'utilisation de panneaux de béton texturé, une fenestration réduite en bandeau horizontale et l'absence d'ornementation. Le reste du site est fortement minéralisé et occupé par un stationnement asphalté. On retrouve quelques baies de plantation et peu de zones végétalisées.

Le projet consiste à autoriser l'implantation d'un abri permettant aux cyclistes d'entreposer leur vélo de manière sécuritaire et à l'abri des intempéries. Cet abri vise à encourager l'accessibilité à la mobilité active pour les usagers du site dans le cadre du déploiement du projet de pôle de mobilité douce du Cégep qui inclut également d'autres interventions favorisant la mobilité alternative à l'auto-solo.

L'abri sécurisé serait implanté à proximité d'une entrée des élèves :

- Conçu pour abriter 20 vélos;

- Produit par la compagnie Sheltec ou équivalent;
- Dimensions approximatives : 3 m de profondeur, 7 m de longueur et 3 m de hauteur ;
- Installation d'une dalle en béton de 3 m de profondeur et 7 m de largeur.

Ce bâtiment accessoire s'inscrit dans une logique de promotion des déplacements durables et répond à un besoin fonctionnel pour l'établissement. Il veille à la conservation des arbres matures, prenant en considération le milieu d'insertion par rapport au mode d'implantation, volumétrie, dimensions et forme et propose un revêtement noble et durable.

Le projet respecte les objectifs applicables du Règlement relatif aux PIIAD se trouvant au chapitre 25 : secteurs et bâtiments patrimoniaux.

## **JUSTIFICATION**

À sa séance du 19 novembre 2025, le comité consultatif d'urbanisme a émis un avis favorable unanime, considérant que le projet respecte les objectifs du Règlement relatif aux PIIAD (chapitre 25 : secteurs et bâtiments patrimoniaux) puisqu'il :

- Protège et mettre en valeur les caractéristiques paysagères des secteurs d'intérêt patrimonial;
- Contribue à l'évolution du milieu.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

## **MONTRÉAL 2030**

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

## **Parties prenantes**

Lecture :

---

### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Eugenie GRENIER LAMONTAGNE  
Conseillère en aménagement

### **ENDOSSÉ PAR**

Le : 2025-11-28

Pascal LAVOIE  
Directeur

**Dossier # : 1255459080**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Soumettre pour approbation les documents reçus en vertu des dispositions du Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale durables numéro LAS-0146 (PIIAD), afin de modifier une caractéristique architecturale d'intérêt (escalier en cour avant) du bâtiment situé au 206, 7e avenue (lot 1 078 579).

D'approuver, en vue de l'émission d'un permis de transformation (demande 3003604174) les documents soumis en vertu des dispositions du Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale durables numéro LAS-0146 (PIIAD), afin de modifier une caractéristique architecturale d'intérêt (escalier en cour avant) du bâtiment situé au 206, 7e Avenue (lot 1078 579), considérant que le projet respecte les objectifs applicables du Règlement relatif aux PIIAD (chapitre 24 : Village des Rapides) puisqu'il :

- Met en valeur le cadre bâti existant;
- Contribue à l'ambiance paysagère du Village des Rapides;
- Contribue à l'animation de la rue tout en conservant les spécificités patrimoniales du cadre bâti.

**Signé par** Steve BARKLEY **Le** 2025-11-28 12:05**Signataire :** Steve BARKLEY

---

Directeur d'arrondissement  
LaSalle , Direction

**IDENTIFICATION**

Dossier # :1255459080

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Soumettre pour approbation les documents reçus en vertu des dispositions du Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale durables numéro LAS-0146 (PIIAD), afin de modifier une caractéristique architecturale d'intérêt (escalier en cour avant) du bâtiment situé au 206, 7e avenue (lot 1 078 579).

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Une demande de permis de transformation (demande 3003604174) a été déposée le 7 octobre 2025 à la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises de l'arrondissement de LaSalle pour modifier une caractéristique architecturale d'intérêt (escalier en cour avant).

Les travaux prévus dans la demande de permis de transformation sont assujettis au chapitre 24 : Village des Rapides du Règlement sur les PIIAD.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

**DESCRIPTION**

Le projet vise un bâtiment situé sur la 7e Avenue, entre la rue Broadway et la rue Centrale. Érigé en 1940, il est localisé dans la zone H01-18. Ce bâtiment jumelé de deux étages est actuellement occupé par une habitation unifamiliale (h1).

Il présente plusieurs caractéristiques architecturales typiques du plex-escalier extérieur telles qu'une volumétrie rectangulaire, un toit plat, un escalier d'accès courbé à l'extérieur, un alignement horizontal et vertical des fenêtres, etc. Ce type architectural s'inscrit parmi les types architecturaux dominants de son unité de paysage correspondant à la deuxième phase de développement du secteur « Village des Rapides ».

Les travaux visés par la présente demande consistent à remplacer l'escalier courbé en fer forgé, actuellement en mauvais état, par un nouvel escalier balancé en aluminium soudé. Ce choix respecte les dispositions de l'annexe F du règlement sur les PIIAD, qui identifie l'escalier balancé comme une caractéristique architecturale à maintenir, au même titre que l'escalier courbé, pour ce type de bâtiment. L'utilisation de l'aluminium soudé permet de reproduire l'effet visuel du fer forgé, identifié comme une des caractéristiques générales propres à ce type de bâtiment, tout en assurant une durabilité accrue et en favorisant une évolution harmonieuse.

Ces travaux mettent en valeur le cadre bâti existant, en préservant ses éléments

patrimoniaux tout en les adaptant à une approche contemporaine.

Le projet respecte les objectifs applicables du Règlement relatif aux PIIAD se trouvant au chapitre 24 : Village des Rapides

## **JUSTIFICATION**

À sa séance du 19 novembre 2025, le comité consultatif d'urbanisme a émis un avis favorable unanime, considérant que le projet respecte les objectifs du Règlement relatif aux PIIAD (chapitre 24 : Village des Rapides) puisqu'il :

- Met en valeur le cadre bâti existant;
- Contribue à l'ambiance paysagère du Village des Rapides;
- Contribue à l'animation de la rue tout en conservant les spécificités patrimoniales du cadre bâti.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

## **MONTRÉAL 2030**

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Kimyou HO  
agent(e) de recherche

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2025-11-28

Pascal LAVOIE  
Directeur

**Dossier # : 1255459079**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Soumettre pour approbation les documents reçus en vertu des dispositions de la résolution de PPCMOI PP-24 (CA20 20 0480), afin de construire 22 logements sur le lot 6 468 406.

D'approuver, en vue de l'émission d'un permis de construction (demande 3003556923) les documents soumis en vertu de la résolution de PPCMOI PP-24 (CA21 20 0065), afin de construire 22 logements, dont 8 habitations unifamiliales, 4 habitations bifamiliales et une habitation multifamiliale de 6 logements sur le lot 6 468 406, considérant que le projet respecte les objectifs applicables de l'annexe D de la résolution de PPCMOI PP-24 puisqu'il :

- contribue au développement d'un milieu de vie à échelle humaine axé sur une variété d'habitations;
- augmente l'efficacité énergétique des bâtiments et propose des aménagements durables afin d'amorcer une transition écologique sur le territoire;
- confère une identité architecturale distinctive et contemporaine en portant une attention particulière à la qualité du cadre bâti;
- conçoit un lien nord-sud structurant et innovant pour désenclaver et animer le cœur du site;
- crée une adéquation entre l'aménagement des espaces publics et privés pour favoriser l'encadrement, l'animation et l'ambiance des lieux;
- propose une stratégie paysagère afin de fondre le cadre bâti dans un environnement naturalisé.

**Signé par** Steve BARKLEY **Le** 2025-11-28 12:03**Signataire :** Steve BARKLEY

---

Directeur d'arrondissement  
LaSalle , Direction



**Système de gestion des décisions des instances**  
**SOMMAIRE DÉCISIONNEL**

**IDENTIFICATION**

Dossier # :1255459079

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Soumettre pour approbation les documents reçus en vertu des dispositions de la résolution de PPCMOI PP-24 (CA20 20 0480), afin de construire 22 logements sur le lot 6 468 406.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Une demande de permis de construction (3003556923) a été déposée le 17 juin 2025 à la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises de l'arrondissement de LaSalle pour la construction de 22 logements, dont 8 habitations unifamiliales, 4 habitations bifamiliales et une habitation multifamiliale de 6 logements sur le lot 6 468 406. Les travaux prévus dans la demande de permis de construction sont assujettis aux objectifs d'évaluation de l'annexe D de la résolution de PPCMOI PP-24.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

11 octobre 2022 - CA22 20 0363 : PP-24 Annexe D - Modifications au lot 6 468 406 - rue Quinlan (construire vingt-deux (22) logements) – DEMANDE ANNULÉE  
7 février 2021- CA21 20 0065 : PP-24 - démolition d'une industrie et construction de 233 habitations (rue Clément)

**DESCRIPTION**

Le terrain localisé à l'intérieur du quadrilatère des rues Quinlan, Clément, d'Amour et Jean-Milot était anciennement occupé par un bâtiment industriel accueillant l'entreprise Storex.

Le terrain est stratégiquement positionné à l'ouest de l'arrondissement de LaSalle et jouit de plusieurs atouts à proximité qui profiteront aux futurs résidents, tels que de nombreux parcs, deux (2) écoles primaires, un centre commercial incluant plusieurs commerces alimentaires, un lien direct avec le circuit d'autobus menant à la station de métro Angrignon, une gare de train de banlieue faisant la navette avec le centre-ville, un accès facile à l'autoroute 20 via la route 138, etc. Le terrain possède donc un potentiel de requalification indéniable.

La démolition de l'ancien bâtiment accueillant l'entreprise Storex a été autorisée lors de l'adoption de la résolution autorisant le PPCMOI PP-24. Par le fait même, des objectifs et des critères ont été adoptés afin d'encadrer l'implantation, l'architecture des futurs bâtiments et l'aménagement paysager du site, en fonction des différentes phases de construction du projet. La présente demande ne vise qu'une portion du terrain, soit celle située sur le lot numéro 6 468 406.

Bien que, d'un point de vue réglementaire, le projet soit considéré comme une seule

habitation multifamiliale en raison de la dalle de stationnement souterraine commune à l'ensemble, son apparence architecturale se distingue par une composition variée. Il comprend deux séries de quatre habitations unifamiliales et deux habitations bifamiliales contiguës, implantées perpendiculairement à un bâtiment multifamilial de six logements orienté vers la rue Quinlan. Les habitations unifamiliales présentent des hauteurs variant de deux à trois étages, tandis que les habitations bifamiliales comptent trois étages ou deux étages avec une construction hors toit habitable. Les hauteurs sont conçues de manière à diminuer progressivement vers l'intérieur du site. L'implantation des bâtiments favorise la perméabilité du site, permettant aux résidents d'accéder facilement à la promenade piétonne centrale et au futur parc sans avoir à effectuer de longs détours.

Telle que les précédentes phases du projet, l'architecture des habitations est contemporaine et sobre. Différentes teintes de beige et des jeux de briques viennent dynamiser les façades. Les ouvertures contribuent également au concept architectural, étant positionnées de façon à créer un rythme. Pour ajouter au dynamisme des façades avant, des jeux de volumes (avancées partielles ou complètes) sont parfois présents.

Les matériaux de revêtement utilisés sont les suivants :

- Trois teintes de brique beige de format modulaire métrique :
  - Canada Brick, Adelaide Smooth ou équivalent
  - Canada Brick, Sierra Sandstone Smooth ou équivalent
  - Canada Brick, mélange de Adelaide Smooth, Sierra Sanstone Smooth et Ballycroy Smooth ou équivalent
- Revêtement métallique :
  - Clin métallique Versa de Mac Métal, Gris Métallique, installé à la verticale, ou équivalent

Concernant les cases de stationnement, celles-ci sont entièrement situées au sous-sol et leur accès se fait à partir de la rue Quinlan. Elles sont localisées sous les terrasses, à l'arrière des bâtiments.

Au niveau de l'aménagement paysager, le concept prévoit une ruelle partagée ainsi que des placettes programmées permettant une circulation fluide et une transition harmonieuse entre les espaces privés (terrasses arrière) et les espaces publics (promenade centrale, parc, cheminement piétons). L'ensemble du lot est largement végétalisé et comprend une importante variété de végétaux adaptés et indigènes. Pour répondre à certaines exigences environnementales, des interventions de gestion des eaux de ruissellement sont planifiées, telles que l'aménagement de noues paysagères de captation en cour arrière des habitations uni et bifamiliales et le long de certaines allées de circulation. Des espaces de biorétention sont également prévus dans les cours arrière, au niveau du sous-sol, entre les allées de circulation des espaces de stationnement.

Le projet respecte les objectifs applicables de l'annexe D de la résolution de PPCMOI PP-24.

## JUSTIFICATION

À sa séance du 19 novembre 2025, le comité consultatif d'urbanisme a émis un avis favorable unanime, considérant que le projet respecte les objectifs de l'annexe D de la résolution de PPCMOI PP-24 puisqu'il :

- contribue au développement d'un milieu de vie à échelle humaine axé sur une variété d'habititations;
- augmente l'efficacité énergétique des bâtiments et propose des aménagements durables afin d'amorcer une transition écologique sur le territoire;
- confère une identité architecturale distinctive et contemporaine en portant une

- attention particulière à la qualité du cadre bâti;
- conçoit un lien nord-sud structurant et innovant pour désenclaver et animer le cœur du site;
- crée une adéquation entre l'aménagement des espaces publics et privés pour favoriser l'encadrement, l'animation et l'ambiance des lieux;
- propose une stratégie paysagère afin de fondre le cadre bâti dans un environnement naturalisé

#### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

#### **MONTRÉAL 2030**

#### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

#### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

#### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

#### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

#### **VALIDATION**

##### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

##### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

##### **Parties prenantes**

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Mireille GIRARD

**ENDOSSÉ PAR**

Pascal LAVOIE

Le : 2025-11-28

Conseillère en aménagement

Directeur



**Système de gestion des  
décisions des instances  
RECOMMANDATION**

CA : 40.13

2025/12/08

19:00



**Dossier # : 1255459078**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Soumettre pour approbation les documents reçus en vertu des dispositions de la résolution de PPCMOI PP-24 (CA20 20 0480), afin de construire 22 logements sur le lot 6 468 405.

D'approuver, en vue de l'émission d'un permis de construction (demande 3003556922) les documents soumis en vertu de la résolution de PPCMOI PP-24 (CA21 20 0065), afin de construire 22 logements, dont 8 habitations unifamiliales, 4 habitations bifamiliales et une habitation multifamiliale de 6 logements sur le lot 60 468 405, considérant que le projet respecte les objectifs applicables de l'annexe D de la résolution de PPCMOI PP-24 puisqu'il :

- contribue au développement d'un milieu de vie à échelle humaine axé sur une variété d'habitations;
- augmente l'efficacité énergétique des bâtiments et propose des aménagements durables afin d'amorcer une transition écologique sur le territoire;
- confère une identité architecturale distinctive et contemporaine en portant une attention particulière à la qualité du cadre bâti;
- conçoit un lien nord-sud structurant et innovant pour désenclaver et animer le cœur du site;
- crée une adéquation entre l'aménagement des espaces publics et privés pour favoriser l'encadrement, l'animation et l'ambiance des lieux;
- propose une stratégie paysagère afin de fondre le cadre bâti dans un environnement naturalisé.

**Signé par** Steve BARKLEY **Le** 2025-11-28 12:02

**Signataire :** Steve BARKLEY

---

Directeur d'arrondissement  
LaSalle , Direction



**Système de gestion des décisions des instances**  
**SOMMAIRE DÉCISIONNEL**

**IDENTIFICATION**

Dossier # :1255459078

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Soumettre pour approbation les documents reçus en vertu des dispositions de la résolution de PPCMOI PP-24 (CA20 20 0480), afin de construire 22 logements sur le lot 6 468 405.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Une demande de permis de construction (3003556922) a été déposée le 17 juin 2025 à la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises de l'arrondissement de LaSalle pour la construction de 22 logements, dont 8 habitations unifamiliales, 4 habitations bifamiliales et une habitation multifamiliale de 6 logements sur le lot 6 468 405. Les travaux prévus dans la demande de permis de construction sont assujettis aux objectifs d'évaluation de l'annexe D de la résolution de PPCMOI PP-24.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

11 octobre 2022 - CA22 20 0362 : PP-24 Annexe D - Modifications au lot 6 468 405 - rue Quinlan (construire vingt-deux (22) logements) – DEMANDE ANNULÉE  
7 février 2021- CA21 20 0065 : PP-24 - démolition d'une industrie et construction de 233 habitations (rue Clément)

**DESCRIPTION**

Le terrain localisé à l'intérieur du quadrilatère des rues Quinlan, Clément, d'Amour et Jean-Milot était anciennement occupé par un bâtiment industriel accueillant l'entreprise Storex.

Le terrain est stratégiquement positionné à l'ouest de l'arrondissement de LaSalle et jouit de plusieurs atouts à proximité qui profiteront aux futurs résidents, tels que de nombreux parcs, deux (2) écoles primaires, un centre commercial incluant plusieurs commerces alimentaires, un lien direct avec le circuit d'autobus menant à la station de métro Angrignon, une gare de train de banlieue faisant la navette avec le centre-ville, un accès facile à l'autoroute 20 via la route 138, etc. Le terrain possède donc un potentiel de requalification indéniable.

La démolition de l'ancien bâtiment accueillant l'entreprise Storex a été autorisée lors de l'adoption de la résolution autorisant le PPCMOI PP-24. Par le fait même, des objectifs et des critères ont été adoptés afin d'encadrer l'implantation, l'architecture des futurs bâtiments et l'aménagement paysager du site, en fonction des différentes phases de construction du projet. La présente demande ne vise qu'une portion du terrain, soit celle située sur le lot numéro 6 468 405.

Bien que, d'un point de vue réglementaire, le projet soit considéré comme une seule

habitation multifamiliale en raison de la dalle de stationnement souterraine commune à l'ensemble, son apparence architecturale se distingue par une composition variée. Il comprend deux séries de quatre habitations unifamiliales et deux habitations bifamiliales contiguës, implantées perpendiculairement à un bâtiment multifamilial de six logements orienté vers la rue Quinlan. Les habitations unifamiliales présentent des hauteurs variant de deux à trois étages, tandis que les habitations bifamiliales comptent trois étages ou deux étages avec une construction hors toit habitable. Les hauteurs sont conçues de manière à diminuer progressivement vers l'intérieur du site. L'implantation des bâtiments favorise la perméabilité du site, permettant aux résidents d'accéder facilement à la promenade piétonne centrale et au futur parc sans avoir à effectuer de longs détours.

Telle que les précédentes phases du projet, l'architecture des habitations est contemporaine et sobre. Différentes teintes de beige et des jeux de briques viennent dynamiser les façades. Les ouvertures contribuent également au concept architectural, étant positionnées de façon à créer un rythme. Pour ajouter au dynamisme des façades avant, des jeux de volumes (avancées partielles ou complètes) sont parfois présents.

Les matériaux de revêtement utilisés sont les suivants :

- Trois teintes de brique beige de format modulaire métrique :
  - Canada Brick, Adelaide Smooth ou équivalent
  - Canada Brick, Sierra Sandstone Smooth ou équivalent
  - Canada Brick, mélange de Adelaide Smooth, Sierra Sanstone Smooth et Ballycroy Smooth ou équivalent
- Revêtement métallique :
  - Clin métallique Versa de Mac Métal, Gris Métallique, installé à la verticale, ou équivalent

Concernant les cases de stationnement, celles-ci sont entièrement situées au sous-sol et leur accès se fait à partir de la rue Quinlan. Elles sont localisées sous les terrasses, à l'arrière des bâtiments.

Au niveau de l'aménagement paysager, le concept prévoit une ruelle partagée ainsi que des placettes programmées permettant une circulation fluide et une transition harmonieuse entre les espaces privés (terrasses arrière) et les espaces publics (promenade centrale, parc, cheminement piétons). L'ensemble du lot est largement végétalisé et comprend une importante variété de végétaux adaptés et indigènes. Pour répondre à certaines exigences environnementales, des interventions de gestion des eaux de ruissellement sont planifiées, telles que l'aménagement de noues paysagères de captation en cour arrière des habitations uni et bifamiliales et le long de certaines allées de circulation. Des espaces de biorétention sont également prévus dans les cours arrière, au niveau du sous-sol, entre les allées de circulation des espaces de stationnement.

Le projet respecte les objectifs applicables de l'annexe D de la résolution de PPCMOI PP-24.

## JUSTIFICATION

À sa séance du 19 novembre 2025, le comité consultatif d'urbanisme a émis un avis favorable unanime, considérant que le projet respecte les objectifs de l'annexe D de la résolution de PPCMOI PP-24 puisqu'il :

- contribue au développement d'un milieu de vie à échelle humaine axé sur une variété d'habititations;
- augmente l'efficacité énergétique des bâtiments et propose des aménagements durables afin d'amorcer une transition écologique sur le territoire;
- confère une identité architecturale distinctive et contemporaine en portant une

- attention particulière à la qualité du cadre bâti;
- conçoit un lien nord-sud structurant et innovant pour désenclaver et animer le cœur du site;
- crée une adéquation entre l'aménagement des espaces publics et privés pour favoriser l'encadrement, l'animation et l'ambiance des lieux;
- propose une stratégie paysagère afin de fondre le cadre bâti dans un environnement naturalisé.

#### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

#### **MONTRÉAL 2030**

#### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

#### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

#### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

#### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

#### **VALIDATION**

##### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

##### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

##### **Parties prenantes**

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Mireille GIRARD

**ENDOSSÉ PAR**

Pascal LAVOIE

Le : 2025-11-28

Conseillère en aménagement

Directeur



**Système de gestion des  
décisions des instances  
RECOMMANDATION**

CA : 40.14

2025/12/08

19:00



**Dossier # : 1255459077**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Soumettre pour approbation les documents reçus en vertu des dispositions de la résolution de PPCMOI PP-24 (CA20 20 0480), afin de construire 22 logements sur le lot 6 404 003.

D'approuver, en vue de l'émission d'un permis de construction (demande 3003556921) les documents soumis en vertu de la résolution de PPCMOI PP-24 (CA21 20 0065), afin de construire 22 logements, dont 8 habitations unifamiliales, 4 habitations bifamiliales et une habitation multifamiliale de 6 logements sur le lot 6 404 003, considérant que le projet respecte les objectifs applicables de l'annexe D de la résolution de PPCMOI PP-24 puisqu'il :

- contribue au développement d'un milieu de vie à échelle humaine axé sur une variété d'habitations;
- augmente l'efficacité énergétique des bâtiments et propose des aménagements durables afin d'amorcer une transition écologique sur le territoire;
- confère une identité architecturale distinctive et contemporaine en portant une attention particulière à la qualité du cadre bâti;
- conçoit un lien nord-sud structurant et innovant pour désenclaver et animer le cœur du site;
- crée une adéquation entre l'aménagement des espaces publics et privés pour favoriser l'encadrement, l'animation et l'ambiance des lieux;
- propose une stratégie paysagère afin de fondre le cadre bâti dans un environnement naturalisé.

**Signé par** Steve BARKLEY **Le** 2025-11-28 12:01

**Signataire :** Steve BARKLEY

Directeur d'arrondissement  
LaSalle , Direction



**Système de gestion des décisions des instances**  
**SOMMAIRE DÉCISIONNEL**

**IDENTIFICATION**

Dossier # :1255459077

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Soumettre pour approbation les documents reçus en vertu des dispositions de la résolution de PPCMOI PP-24 (CA20 20 0480), afin de construire 22 logements sur le lot 6 404 003.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Une demande de permis de construction (3003556921) a été déposée le 17 juin 2025 à la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises de l'arrondissement de LaSalle pour la construction d'une habitation multifamiliale de 22 logements sur le lot 6 404 003.

Les travaux prévus dans la demande de permis de construction sont assujettis aux objectifs d'évaluation de l'annexe D de la résolution de PPCMOI PP-24.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

11 octobre 2022 - CA22 20 0364 : PP-24 Annexe D - Modifications au lot 6 404 003 - rue Quinlan (construire vingt-deux (22) logements) – DEMANDE ANNULÉE

7 février 2021- CA21 20 0065 : PP-24 - démolition d'une industrie et construction de 233 habitations (rue Clément)

**DESCRIPTION**

Le terrain localisé à l'intérieur du quadrilatère des rues Quinlan, Clément, d'Amour et Jean-Milot était anciennement occupé par un bâtiment industriel accueillant l'entreprise Storex.

Le terrain est stratégiquement positionné à l'ouest de l'arrondissement de LaSalle et jouit de plusieurs atouts à proximité qui profiteront aux futurs résidents, tels que de nombreux parcs, deux (2) écoles primaires, un centre commercial incluant plusieurs commerces alimentaires, un lien direct avec le circuit d'autobus menant à la station de métro Angrignon, une gare de train de banlieue faisant la navette avec le centre-ville, un accès facile à l'autoroute 20 via la route 138, etc. Le terrain possède donc un potentiel de requalification indéniable.

La démolition de l'ancien bâtiment accueillant l'entreprise Storex a été autorisée lors de l'adoption de la résolution autorisant le PPCMOI PP-24. Par le fait même, des objectifs et des critères ont été adoptés afin d'encadrer l'implantation, l'architecture des futurs bâtiments et l'aménagement paysager du site, en fonction des différentes phases de construction du projet. La présente demande ne vise qu'une portion du terrain, soit celle située sur le lot numéro 6 404 003.

Bien que, d'un point de vue réglementaire, le projet soit considéré comme une seule

habitation multifamiliale en raison de la dalle de stationnement souterraine commune à l'ensemble, son apparence architecturale se distingue par une composition variée. Il comprend deux séries de quatre habitations unifamiliales et deux habitations bifamiliales contiguës, implantées perpendiculairement à un bâtiment multifamilial de six logements orienté vers la rue Quinlan. Les habitations unifamiliales présentent des hauteurs variant de deux à trois étages, tandis que les habitations bifamiliales comptent trois étages ou deux étages avec une construction hors toit habitable. Les hauteurs sont conçues de manière à diminuer progressivement vers l'intérieur du site. L'implantation des bâtiments favorise la perméabilité du site, permettant aux résidents d'accéder facilement à la promenade piétonne centrale et au futur parc sans avoir à effectuer de longs détours.

Telle que les précédentes phases du projet, l'architecture des habitations est contemporaine et sobre. Différentes teintes de beige et des jeux de briques viennent dynamiser les façades. Les ouvertures contribuent également au concept architectural, étant positionnées de façon à créer un rythme. Pour ajouter au dynamisme des façades avant, des jeux de volumes (avancées partielles ou complètes) sont parfois présents.

Les matériaux de revêtement utilisés sont les suivants :

- Trois teintes de brique beige de format modulaire métrique :
  - Canada Brick, Adelaide Smooth ou équivalent
  - Canada Brick, Sierra Sandstone Smooth ou équivalent
  - Canada Brick, mélange de Adelaide Smooth, Sierra Sanstone Smooth et Ballycroy Smooth ou équivalent
- Revêtement métallique :
  - Clin métallique Versa de Mac Métal, Gris Métallique, installé à la verticale, ou équivalent

Concernant les cases de stationnement, celles-ci sont entièrement situées au sous-sol et leur accès se fait à partir de la rue Quinlan. Elles sont localisées sous les terrasses, à l'arrière des bâtiments.

Au niveau de l'aménagement paysager, le concept prévoit une ruelle partagée ainsi que des placettes programmées permettant une circulation fluide et une transition harmonieuse entre les espaces privés (terrasses arrière) et les espaces publics (promenade centrale, parc, cheminement piétons). L'ensemble du lot est largement végétalisé et comprend une importante variété de végétaux adaptés et indigènes. Pour répondre à certaines exigences environnementales, des interventions de gestion des eaux de ruissellement sont planifiées, telles que l'aménagement de noues paysagères de captation en cour arrière des habitations uni et bifamiliales et le long de certaines allées de circulation. Des espaces de biorétention sont également prévus dans les cours arrière, au niveau du sous-sol, entre les allées de circulation des espaces de stationnement.

Le projet respecte les objectifs applicables de l'annexe D de la résolution de PPCMOI PP-24.

## JUSTIFICATION

À sa séance du 19 novembre 2025, le comité consultatif d'urbanisme a émis un avis favorable unanime, considérant que le projet respecte les objectifs de l'annexe D de la résolution de PPCMOI PP-24 puisqu'il :

- contribue au développement d'un milieu de vie à échelle humaine axé sur une variété d'habitats;
- augmente l'efficacité énergétique des bâtiments et propose des aménagements durables afin d'amorcer une transition écologique sur le territoire;

- confère une identité architecturale distinctive et contemporaine en portant une attention particulière à la qualité du cadre bâti;
- conçoit un lien nord-sud structurant et innovant pour désenclaver et animer le cœur du site;
- crée une adéquation entre l'aménagement des espaces publics et privés pour favoriser l'encadrement, l'animation et l'ambiance des lieux;
- propose une stratégie paysagère afin de fondre le cadre bâti dans un environnement naturalisé.

#### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

#### **MONTRÉAL 2030**

#### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

#### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

#### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

#### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

#### **VALIDATION**

##### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

##### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

##### **Parties prenantes**

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Mireille GIRARD

**ENDOSSÉ PAR**

Pascal LAVOIE

Le : 2025-11-28

Conseillère en aménagement

Directeur



**Système de gestion des  
décisions des instances  
RECOMMANDATION**

CA : 50.01

2025/12/08

19:00



**Dossier # : 1255479005**

**Unité administrative responsable :** Arrondissement LaSalle , Direction , Division des ressources humaines

**Niveau décisionnel proposé :** Conseil d'arrondissement

**Projet :** -

**Objet :** Entériner les décisions déléguées soumises par la Division des ressources humaines de la Direction d'arrondissement.

D'entériner les décisions déléguées soumises par la Division des ressources humaines de la Direction d'arrondissement.

**Signé par** Steve BARKLEY **Le** 2025-11-26 15:47

**Signataire :** Steve BARKLEY

---

Directeur d'arrondissement  
LaSalle , Direction



**Système de gestion des décisions des instances**  
**SOMMAIRE DÉCISIONNEL**

**IDENTIFICATION**

Dossier # :1255479005

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement LaSalle , Direction , Division des ressources humaines
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Entériner les décisions déléguées soumises par la Division des ressources humaines de la Direction d'arrondissement.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Entériner les décisions déléguées soumises par la Division des ressources humaines de la Direction d'arrondissement.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

**DESCRIPTION**

**JUSTIFICATION**

**ASPECT(S) FINANCIER(S)**

**MONTRÉAL 2030**

**IMPACT(S) MAJEUR(S)**

**OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

**CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements.

**CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

**VALIDATION**

## **Intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Lecture :

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Josée BOULANGER  
chef(fe) de division - ressources humaines  
(arrondissement)

#### **ENDOSSÉ PAR**

Le : 2025-11-26

Josée BOULANGER  
chef(fe) de division - ressources humaines  
(arrondissement)



**Système de gestion des  
décisions des instances  
RECOMMANDATION**

CA : 51.01

2025/12/08

19:00



**Dossier # : 1252484029**

**Unité administrative responsable :** Arrondissement LaSalle , Direction des relations avec les citoyens\_greffre et services administratifs , Division des communications\_du secrétariat et des archives

**Niveau décisionnel proposé :** Conseil d'arrondissement

**Projet :** -

**Objet :** Nommer les maires et mairesses suppléant(e)s pour l'année 2026.

De nommer les maires(esses) suppléants(es) et maires(esses) suppléants(es) substituts pour l'année 2026, comme suit :

Pour les mois de janvier, février, mars et avril 2026

Maire suppléant - monsieur le conseiller d'arrondissement : Benoît Auger

Mairesse suppléante-suppléante - madame la conseillère d'arrondissement : Daniela Romano

Pour les mois de mai, juin, juillet et août 2026

Mairesse suppléante - madame la conseillère de la Ville : Laura Palestini

Mairesse suppléante-suppléante - madame la conseillère d'arrondissement : Bisma Ansari

Pour les mois de septembre, octobre, novembre et décembre 2026

Maire suppléant - monsieur le conseiller de la Ville : Richard Deschamps

Mairesse suppléante-suppléante - madame la conseillère d'arrondissement : Josée Troilo

**Signé par** Steve BARKLEY **Le** 2025-11-21 15:44

**Signataire :** Steve BARKLEY

---

Directeur d'arrondissement  
LaSalle , Direction



**Système de gestion des décisions des instances**  
**SOMMAIRE DÉCISIONNEL**

**IDENTIFICATION**

Dossier # :1252484029

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greff et services administratifs , Division des communications_du secrétariat et des archives
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Nommer les maires et mairesses suppléant(e)s pour l'année 2026.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Conformément à l'article 19 du règlement de régie interne LAS-0005, un maire d'arrondissement suppléant est désigné pour agir à la place du maire en son absence.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CA24 20 0483 - (1242484048) - Nommer les mairesses et maires suppléants pour l'année 2025.  
CA23 20 0411 - (1232484021) : Nommer les mairesses et maires suppléants pour l'année 2024

**DESCRIPTION**

De nommer les maires(esses) suppléants(es) et maires(esses) suppléants(es) substituts pour l'année 2026, comme suit :

Pour les mois de janvier, février, mars et avril 2026

Maire suppléant - monsieur le conseiller d'arrondissement : Benoît Auger

Mairesse suppléante-suppléante - madame la conseillère d'arrondissement : Daniela Romano

Pour les mois de mai, juin, juillet et août 2026

Mairesse suppléante - madame la conseillère de la Ville : Laura Palestini

Mairesse suppléante-suppléante - madame la conseillère d'arrondissement : Bisma Ansari

Pour les mois de septembre, octobre, novembre et décembre 2026

Maire suppléant - monsieur le conseiller de la Ville : Richard Deschamps

Mairesse suppléante-suppléante - madame la conseillère d'arrondissement : Josée Troïlo

**JUSTIFICATION**

**ASPECT(S) FINANCIER(S)**

**MONTRÉAL 2030**

**IMPACT(S) MAJEUR(S)****OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION****CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)****CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

**VALIDATION****Intervenant et sens de l'intervention****Autre intervenant et sens de l'intervention****Parties prenantes**

Lecture :

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Diane BIBEAU  
Analyste de dossiers

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2025-11-18

Simon PROVOST-GOUPIL  
chef(fe) de division - relations avec les  
citoyens et greffe

**Dossier # : 1252484040**

**Unité administrative responsable :** Arrondissement LaSalle , Direction des relations avec les citoyens\_greffre et services administratifs , Division des communications\_du secrétariat et des archives

**Niveau décisionnel proposé :** Conseil d'arrondissement

**Projet :** -

**Objet :** Nommer les membres du comité préparatoire pour l'année 2026.

De nommer les membres du comité préparatoire des séances du conseil pour les mois de janvier à décembre 2026, comme suit :

Pour les mois de janvier, février, mars et avril

Monsieur le conseiller d'arrondissement Benoît Auger et madame la conseillère d'arrondissement Daniela Romano

Pour les mois de mai, juin, juillet et août

Madame la conseillère de la Ville Laura Palestini et madame la conseillère d'arrondissement Bisma Ansari

Pour les mois de septembre, octobre, novembre et décembre

Monsieur le conseiller de la Ville Richard Deschamps et madame la conseillère d'arrondissement Josée

**Signé par** Steve BARKLEY **Le** 2025-11-25 11:26

**Signataire :** Steve BARKLEY

---

Directeur d'arrondissement  
LaSalle , Direction



**Système de gestion des décisions des instances**  
**SOMMAIRE DÉCISIONNEL**

**IDENTIFICATION**

Dossier # :1252484040

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greff et services administratifs , Division des communications_du secrétariat et des archives
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Nommer les membres du comité préparatoire pour l'année 2026.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Des membres du conseil d'arrondissement sont désignés annuellement pour participer aux rencontres du comité préparatoire des séances du conseil.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

- CA24 20 0484 - (1242484047) - Nommer les membres du comité préparatoire pour l'année 2025.  
CA23 20 0410 - (1232484022) - Nommer les membres du comité préparatoire pour l'année 2024.  
CA22 20 0438 - (1222484005) - Nomination des membres du comité préparatoire pour l'année 2023.  
CA22 20 0164 - (1225211012) - Nomination des membres du comité préparatoire des séances du conseil pour les mois de juin à décembre 2022.

**DESCRIPTION**

De nommer les membres du comité préparatoire des séances du conseil pour les mois de janvier à décembre 2026, comme suit :

Pour les mois de janvier, février, mars et avril

Monsieur le conseiller d'arrondissement Benoît Auger et madame la conseillère d'arrondissement Daniela Romano

Pour les mois de mai, juin, juillet et août

Madame la conseillère de la Ville Laura Palestini et madame la conseillère d'arrondissement Bisma Ansari

Pour les mois de septembre, octobre, novembre et décembre

Monsieur le conseiller de la Ville Richard Deschamps et madame la conseillère d'arrondissement Josée Troïlo.

**JUSTIFICATION**

**ASPECT(S) FINANCIER(S)**

## **MONTRÉAL 2030**

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **Parties prenantes**

Lecture :

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Diane BIBEAU  
Analyste de dossiers

#### **ENDOSSÉ PAR**

Le : 2025-11-25

Simon PROVOST-GOUPIL  
chef(fe) de division - relations avec les  
citoyens et greffe